

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. DECEMBRE

1783.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE,

I. DECEMBRE

1783.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Traité de l'origine des Ducs & du duché de Brabant, & de ses charges héréditaires &c. Par Jean-Baptiste de Vaddere, prêtre & chanoine d'Anderlecht. Nouvelle édition. A Bruxelles, chez Ermens. 1784. 2 vol. in-12. Se trouve chez l'imprimeur du Journal. Prix 4 liv. broché.*

Cet ouvrage plein de recherches variées & profondes, très-intéressant non-seulement pour le pays qui en est l'objet di-

li 3 1783

rect, mais pour la plupart des provinces d'Europe dont les annales sont liées par des rapports indivisibles, devenoit rare ; on desiroit qu'il s'en fit une édition nouvelle: le style étoit suranné, il étoit convenable qu'on le retouchât: malgré la critique judicieuse de l'auteur, il s'y trouvoit quelques inexactitudes qui demandoient d'être redressées. C'est ce que vient de faire M<sup>r</sup>. Paquet, à la grande satisfaction des gens de lettres, des patriotes belges, & des amateurs de l'histoire. Ses notes, qui sont en grand nombre, portent l'empreinte de cette érudition lumineuse qui brille dans tous les ouvrages du savant auteur (a). Plusieurs de ces notes sont très-étendues & en quelque sorte équivalentes à des dissertations en forme, telle que celle qui traite des fleurs de lis, t. 2. p. 628. On y trouve l'observation suivante sur un passage du président Hénault qui prouve que la manière de voir de cet historiographe est quelques fois un peu superficielle. En parlant de la découverte du tombeau de Childeric, où l'on trouva des abeilles de grandeur naturelle faites d'or massif, le président dit: " Cela  
 „ a donné lieu à la conjecture que ces abeil-  
 „ les mal imitées dans la suite par nos peintres,  
 „ devinrent nos fleurs de lis, lorsque dans le  
 „ douzieme siecle la France & les autres Etats

---

(a) Août 1771. p. 81. 87. — 1. Juin 1775. p. 786. — 15 Avril 1777. p. 571. — 15 Sept. 1779. p. 84. — 15 Octob. 1781. p. 243.

„ de la chrétienté prirent des armes blason-  
 „ nées „. Sur quoi M<sup>r</sup>. Paquot observe “ que  
 „ M<sup>r</sup>. Hénault auroit pu remarquer que  
 „ cette conjecture ne portoit sur rien. Y a-  
 „ t-il la moindre vraisemblance que dans un  
 „ siècle aussi peu curieux d'antiquité que  
 „ le douzième, on ait eu connoissance de  
 „ ces *abeilles* enterées avec un Roi dans le  
 „ cinquième siècle, c'est-à-dire, dans un  
 „ tems, où l'on ne favoit ce que c'étoit  
 „ qu'armoires? Reste-t-il le moindre vestige  
 „ de l'emploi de cette figure dans les siècles  
 „ suivans ? „

Ces notes n'embrassent pas seulement l'histoi-  
 re, la géographie, les manuscrits & les monu-  
 mens antiques; il y en a qui tiennent à la mo-  
 rale, à la politique, aux droits & aux loix des  
 nations, & dont tout lecteur équitable ap-  
 prouvera la justesse. P. ex. en rapportant  
 l'axiome de jurisprudence que le *domaine*  
*public est sacré & inaliénable, que la renon-*  
*ciation ne peut subsister au préjudice des*  
*successors &c*, M<sup>r</sup>. Paquot ajoute: “ Je  
 „ n'entends rien à cette maxime. Il n'y a  
 „ peut-être pas une Puissance en Europe,  
 „ qui n'ait aliéné quelque partie de ses an-  
 „ ciens domaines. S'il falloit aujourd'hui res-  
 „ tituer tout cela, il faudroit tout boulever-  
 „ ser. Je crois que le meilleur est de laisser  
 „ à chacune les Etats dont elle est en pos-  
 „ session. Les traités faits dans les derniers  
 „ siècles, les compensations mutuelles, les  
 „ secours accordés par des nations auparavant

„ ennemies & même usurpatrices ; tout cela  
 „ justifie bien des choses. „



*Le bon-homme anglois.* A Amsterdam, chez les libraires des nouveautés ; à Liege, chez Defoer & Lemarié. 1783. Broch. in-12. de 30 pag. Prix 15 sols.

**J**E ne fais si cet Anglois est aussi *bon-homme* qu'il s'annonce , mais toutes ses observations ne sont pas le pur fruit de la bonhomie, il apprécie d'une manière un peu sévère la réputation de deux hommes, qui ont fait beaucoup de bruit dans ce siècle, Raynal & Linguet. Les causes de ces deux réputations sont très-différentes, néanmoins l'auteur a cru pouvoir les réunir sous un même point de vue, en les considérant l'une & l'autre comme un bruit éphémère qui n'a pu manquer de s'évanouir lorsque la froide raison en eut médité le principe. Quant au premier de ces écrivains, je ne puis rejeter la raison que l'Anglois donne du mépris où il est tombé (a) ; mais je trouve quelque résistance à souscrire sans réserve à tout ce qu'il dit du célèbre avocat, dont il est principalement question dans cet ouvrage. On ne peut disconvenir qu'il n'ait eu de grandes tracasseries à essuyer ;

---

(a) « Il faut, dit-il, pour obtenir de la considération quelque chose de plus que de l'esprit : aux yeux de l'impie même, l'impie qui en fait parade, est méprisable. »

1. Décembre 1783. 491

il se peut aussi qu'il en ait quelquefois suffi, semblable à cet ancien dont on disoit : *Simultates multæ exercuerunt eum , & ipse exercuit eas* ; mais la chute rapide de sa réputation paroît tenir à des raisons , auxquelles le *bon-homme* n'a pas touché , & que je crois avoir devinées , puisque j'ai prédit l'effet qu'elles auroient infailliblement. \*

\* 1 Avril  
1783 p. 552.



*Observations sur l'Histoire de la Bastille , publiée par Mr. Linguet. A Liege , chez Defoer & Lemarié , 1783. 1 vol. in-8°. de 133 pages.*

Cet ouvrage a le même but que le précédent , mais il y a plus de détail. Je n'ai garde d'approuver ce qu'il contient de trop véhément contre le célèbre avocat ; j'en extraurai seulement quelques vérités générales , intéressantes dans toutes les circonstances & qui n'ont aucun rapport direct & exclusif avec M<sup>r</sup>. L. Tel est ce passage applicable en général aux juriscultes “ qui donnent aux  
” procès les plus ordinaires la tournure des  
” discours oratoires , qui emploient le choix  
” des mots & des termes , dont l'arrangement  
” dérouté si fort les juges qu'ils prennent  
” souvent les mauvaises causes pour les bonnes. Il y a longtems qu'on a dit qu'il fal-  
” loit plaider comme on parle ; mais on s'est  
” borné à le dire. De tous les défauts attachés au barreau celui de l'éloquence est le

„ Plus grand , cet art séduisant porte avec lui  
 „ une sorte de vice qui corrompt à la fois  
 „ la justice & les juges. On fait que l'Aréo-  
 „ page , le plus équitable de tous les tribu-  
 „ naux , qui savoit combien l'art de parler  
 „ influe sur les hommes , ne permettoit aux  
 „ avocats que de plaider dans les ténèbres ,  
 „ afin que l'émotion des visages des orateurs  
 „ ne passât pas dans l'ame des juges. Qu'on  
 „ y fasse bien attention , on trouvera que le  
 „ gain des procès penche toujours du côté  
 „ des paroles. Les Demostènes & les Cicéron  
 „ avec cet art funeste avoient rempli les bar-  
 „ reaux grecs & romains de trouble & de  
 „ confusion. Dans nos tems modernes , il gâte  
 „ toutes les affaires. „

Les réflexions suivantes sur la liberté , & sur  
 les plaintes contre le pouvoir suprême , pa-  
 roissent également justes. “ Règle générale,  
 „ toutes les fois que vous voyez un sujet né  
 „ dans une monarchie , afficher le génie ré-  
 „ publicain , lever l'étendard de la liberté ,  
 „ parler continuellement d'indépendance ;  
 „ soyez assuré que c'est un esprit inquiet ,  
 „ turbulent , qui cherche à semer par tout le  
 „ trouble & la confusion (a) „ . . . “ Depuis

---

(a) Ces enthousiasmes républicains , ces dé-  
 clamations perpétuelles contre la puissance  
 monarchique , sont toujours fondés sur l'abus  
 du pouvoir qui dans les monarchies est effecti-  
 vement plus terrible que dans les républiques ;  
 mais cela ne prouve pas la thèse. Si le mal  
 peut être plus grand lorsque la puissance su-  
 prême appartient à un seul , le bien l'est  
 aussi

„ la corruption des grandes républiques , il  
 „ s'est formé une maladie épidémique en Eu-  
 „ rope , dont le siège est en Angleterre qui  
 „ est la source de tous les égaremens de l'es-  
 „ prit humain : la liberté , divinité étrangere  
 „ dans nos climats , dont l'empire court &  
 „ passager commença avec la première répu-  
 „ blique grecque & finit avec l'empire ro-  
 „ main. Depuis cette époque mémorable dans  
 „ l'histoire du monde , qui fit de l'univers  
 „ entier une société d'esclaves , elle disparut  
 „ de dessus la terre , ne laissant après elle que  
 „ son ombre. Si quelque gouvernement se  
 „ vante de la posséder , c'est qu'il ne la con-  
 „ noit pas. On l'ignore si bien qu'on prend  
 „ même le change sur son nom „.....“ Tous  
 „ les peuples qui composent la république gé-  
 „ nérale , sont si bien liés qu'ils ne se délie-  
 „ ront plus. „

Dans cette brochure , en général assez sage  
 & solidement raisonnée , il y a quelques en-  
 droits où *une oreille perce* , & où l'on re-  
 connoit que l'auteur n'est pas fortement trouillé  
 avec la philosophie du jour. Il est très-faux

aussi \*. Ce n'est pas dans l'état d'abus qu'il  
 faut juger des choses , mais dans l'état où  
 elles sont ce qu'elles doivent être. La monar-  
 chie rentre ici dans la destinée générale des  
 meilleures choses , dont la dégénération est tou-  
 jours plus funeste que celle des choses mé-  
 diocrement bonnes. *Corruptio optimi pessima.*  
 Aristote avoit déjà appliqué cette réflexion à  
 la manière présente : *Necesse est primæ ac divi-  
 nissimæ gubernationis , quæ regni est ; transgres-  
 sionem esse deterrimam.* Polit. l. 4 c. 2.

\* 1 Mai

1774 p 350.

— 1 Nov.

1781 p. 329.

que dans l'ordre ordinaire de la justice à l'égard de leurs sujets, les Papes aient fait autrefois précéder le décret d'exil de l'excommunication (p. 71). L'étonnement que témoigne l'auteur de voir des scandales publics sans punition dans un siècle où la philosophie a épuré la morale (p. 35) est assez piquant. On ne fait s'il parle sérieusement ou s'il a voulu rire. Ce n'est que depuis cette *disputation* que des choses semblables à celles dont il s'agit dans cet endroit jouissent d'une impunité publique. C'est comme si on s'étonnoit de ce que dans un siècle où l'on donneroit des leçons publiques d'empoisonnement, quelqu'un s'avisât de faire usage de poison. — La comparaison des lettres de cachet avec les décrets de l'inquisition (p. 72) est aussi peu juste que peu ingénieuse. Il réfute lui-même l'idée noire, qu'il prétend donner de ce tribunal, par l'aventure d'un prisonnier arrivée à Lisbonne.

“ Un homme pauvre, qui avoit un fort  
 „ mauvais ordinaire chez lui, fut accusé d'a-  
 „ théisme. L'inquisition le fit arrêter; on le  
 „ logea assez proprement & on le nourrit  
 „ beaucoup mieux qu'il ne l'étoit chez lui.  
 „ Sa table étoit composée régulièrement de  
 „ 4 ou 5 plats qui étoient fort de son goût.  
 „ Un des inquisiteurs fut chargé de l'instruire  
 „ des vrais principes de sa religion. Lorsqu'on  
 „ crut qu'il en savoit assez pour n'être pas  
 „ un impie, le grand inquisiteur vint lui-  
 „ même en prison & lui dit qu'il étoit libre.  
 „ Celui-ci lui répondit : Mon pere, je vous  
 „ prie de me laisser ici quelques mois davan-  
 tage,

„ tige , car je ne crois pas encore tout-à-  
 „ fait en Dieu. „

L'équité demande que j'observe que parmi les reproches faits à l'éloquent *annaliste*, il y en a plusieurs qui ne paroissent pas fondés. Le lecteur judicieux & impartial les distinguera sans peine. Il ne verra, p. ex, rien de contraire au devoir d'un historien, dans le prétendu crime que l'auteur des *Observations* rapporte à la page 81, & que M<sup>r</sup>. Joly de St. Valier, plus sévère encore, regarde comme *une horreur éternelle* \*. “ M<sup>r</sup>. Lin-  
 „ guet prétend que Henri IV, étant amou-  
 „ reux de la femme de Condé son neveu,  
 „ ce prince s'enfuit à Bruxelles avec elle,  
 „ pour se mettre à couvert de ses poursui-  
 „ tes & sauver son honneur. Cette fuite,  
 „ dit-il, qui arrachoit de ses bras une maî-  
 „ tresse qu'il aimoit, fut traitée dans le con-  
 „ seil du Roi comme affaire d'état. Tous les  
 „ ministres parlerent gravement sur les moyens  
 „ qu'il y auroit de la lui faire rendre. Quelques-  
 „ uns opinerent pour la guerre; quand ce fut  
 „ le tour de Sully à donner son opinion, il  
 „ s'exprima ainsi, à ce qu'il dit: *Si vous*  
 „ *m'aviez laissé faire il y a trois mois,*  
 „ *j'aurois mis votre homme à la Bastille,*  
 „ *où je vous en aurois bien répondu.* C'est-  
 „ à-dire en d'autres termes, vous auriez violé  
 „ les loix sacrées de l'hymen, celles de  
 „ l'honneur, de l'hospitalité, & je vous en  
 „ aurois donné les moyens. Pour lui, il ré-  
 „ pond de l'anecdote sur un mémoire qu'il  
 „ a lu, comme s'il étoit rare qu'il y eût

\* Hist. de  
 la dernière  
 guerre p.  
 235.

„ eût de faux & d'apocryphe (a). C'étoit si  
 „ peu le caractère de Sully, que si en pa-  
 „ reil cas le Roi lui avoit demandé conseil,  
 „ il lui eût donné celui d'abandonner sa  
 „ maîtresse, s'il ne pouvoit la posséder qu'au  
 „ prix d'une tyrannie (b). Celui que l'his-  
 toire

Hist. de  
 la Baill. p.  
 109.

(a) Mr. Linguet ne cite pas un *mémoire qu'il a lu*; il cite expressément les *Mémoires de Sully* (il ne pouvoit en citer de moins suspects); mais il dit qu'il les *cite de mémoire*. Est-il possible que voulant réfuter un auteur, on ne se donne pas seulement la peine d'ouvrir les yeux pour voir ce qu'il dit? La légèreté ou la confiance du siècle va-t-elle donc jusqu'à prononcer sur toutes choses les yeux fermés?

(b) Le beau conseil à donner à un Roi amoureux, même par un courtisan qui se piquoit d'équité! *Quid vota furentem, quid de dubra juvant?* . . . Lisons-nous que dans d'autres occasions semblables, quoique moins délicates & moins bruiantes, qui ne manquent certainement pas dans la vie de ce Monarque, Sully lui ait jamais donné un avis si religieux? Ce ministre a bien pu déchirer une promesse de mariage qui compromettoit l'honneur & le repos de l'Etat, assuré que le Roi ne tarderoit point à ouvrir les yeux & à lui pardonner son audace. Mais il y a loin de-là à dire *quittez votre maîtresse*; aussi le prudent ministre ne s'en est-il jamais avilé. Enfin si (ce que l'auteur ne conteste pas à Mr. Linguet) les *Mémoires de Sully* portent cette anecdote, il faut dire des injures à Sully lui-même, avant que de s'en prendre à son copiste. Je n'ai pas non plus à la main les *Mémoires de Sully*, mais j'ai ceux du maréchal de Grammont, qui nous apprennent exactement la même chose, en compagnie d'une autre bien plus étrange encore. Car non-seulement Sully conseilla l'emprisonnement du prince de Condé, mais pour

„ toire donne à Henri-le-Grand, ne lui  
 „ ressemble pas mieux (a). Quoiqu'il en soit,  
 „ c'est toujours une méchanceté que de citer  
 „ une telle anecdote; en pareil cas, la vérité  
 „ elle-même ne justifie pas l'auteur. Quand  
 „ un Prince passe pour juste & équitable  
 „ dans la mémoire des hommes, il faut res-  
 „ pecter jusques à ses défauts, c'est-à-dire,  
 „ jetter une voile dessus pour qu'ils ne puis-  
 „ sent pas répandre une ombre sur ses ver-  
 „ tus. „ (b)

des raisons de la même nature, il vouloit  
 qu'on renvoyât la Reine en Toscane: *Quo  
 tempore Henricus IV vesania amoris agebatur  
 (quæ una labes Regi maximo) autor illi fuerat  
 Sullius arctâ custodiâ cohibendo Condæo, cujus  
 contumaciam Rex, versâ in mansuetudinem in-  
 clinatione, gratiâ & largitione tentabat, si  
 frangi posset: neque se Condæus subripisset  
 fugâ cum conjugæ, si Sullii consiliis fides habe-  
 retur: hinc Condæi justa in Sullium odia; hinc  
 item odia Reginae in eundem, quæ acrius in fœ-  
 mina valent, ex amore zelotypo. Paucis agni-  
 tum est, dum Regina vanis conjugis sui amori-  
 bus palam indignabatur, increpabatque acrius  
 Regem; specie valetudinis regie, quâ contra-  
 dictione infringebatur, proposuisse Sullium satius  
 fore si in Hæturiam natale solum amandaretur;  
 hinc causæ irarum & justa indignatio. Hist. Gall.  
 L. 1. ann 1611. p. 25, édit. Elzev. 1653.*

(a) Ou l'auteur ne parle pas sérieusement, ou  
 il n'a pas lu l'histoire de Henri IV. Ce bon  
 Prince gémissoit lui-même d'une passion qui  
 le portoit quelques fois à de singulieres dé-  
 marches, & à des humiliations étrangement  
 opposées à la majesté royale.

(b) Si cette maxime est vraie, si la nature  
 & les droits de l'histoire ne s'opposent pas  
 à sa réception, il faut convenir du moins  
 qu'elle



*Mémoires de \* Sébastien-Joseph de Carvalho  
& Melo, comte d'Ocyras, marquis de  
Pombal, secrétaire d'Etat & premier mi-  
nistre du Roi de Portugal Joseph I.*

Documentum posteris, homines cum se per-  
misère fortunæ, etiam naturam dediscere.  
*Q. Curt. L. 3. \*\**

A Lisbonne & se trouve à Bruxelles, chez

qu'elle vient dans un tems où l'on n'est guere  
disposé à la fuivre. Il n'y a pas de si petit  
barbouilleur, prenant le nom d'*historien*, qui  
ne ramasse avec soin toutes les anecdotes  
fausses ou vraies qui peuvent ravaler les Pon-  
tifes & les Rois que tous les siècles avoient  
mis au rang des grands hommes. On peut mé-  
me dire que c'est-là l'esprit & le but de presque  
toutes les histoires modernes \*... Voudroit-  
on isoler la maxime & en borner l'observance  
à la vie des hommes, pour lesquels la na-  
ture des tems & des goûts forme des prédilec-  
tions, des affections dominantes & impérieu-  
ses que la voix publique défend de contre-  
dire? C'est aux vrais philosophes à examiner  
jusqu'où cette exception peut être raisonna-  
ble; & si, par une vérité contraire, ce n'est  
pas dans de telles circonstances que le génie  
de l'histoire doit secouer son flambeau pour  
en renforcer les feux & jeter des rayons sur  
des traits qui, échappés aux yeux de la posté-  
rité, manquoient à la parfaite ressemblance  
des hommes célèbres dont elle contemple les  
images.

\* Il eut été plus exact de dire *Mémoires  
pour servir à l'histoire de Ec.* car ces mémoires  
ne sont pas l'ouvrage de ce ministre.

\*\* Epigraphe très-bien choisie. Il y a cepen-  
dant quelque chose de plus saillant & de plus  
philosophique

1. Décembre 1783. 499

Lefrancq ; à Liege , chez Lemarié ; à  
Luxembourg , chez l'imprimeur du journal.  
1784. 4 vol. in-12. Prix 6 liv.

L'Eclat avec lequel se montre la vérité après une longue oppression, & pour me servir des termes de l'Apôtre , après une longue captivité sous l'empire de l'injustice , est presque toujours proportionné à la pesanteur des chaînes qui la tenoient prisonnière , à la multitude & à la puissance des obstacles opposés à sa liberté (a). A peine le tyran qui se flattoit de l'avoir dérobée pour toujours aux yeux des mortels , & décidé contre elle le jugement de la postérité , est-il rentré dans la nuit du tombeau , que l'imposture s'y cache avec lui , & que cent voix s'élèvent pour anéantir les artifices qui l'avoient accréditée un moment. Parmi les ouvrages divers qui ont été écrits dans cette vue , nous avons distingué les *Anecdotes du ministère de Carvalho* \*. Les *Mémoires* qui paroissent aujourd'hui , & dont les éditions se multiplient , méritent également une attention particulière. Ils ont

Qui veritatem in in-  
justitia detin-  
nent.

\* 15 Juin  
1783 p. 262.

---

philosophique dans celle qu'on voit à la tête des *Anecdotes*. *Quò magis fecordiam eorum irridere libet, qui presentii potentia credunt extingui posse etiam sequentis ævi memoriam.* Tac. *Annal.* l. 4.

(a) C'est l'observation d'un historien moderne aussi élégant dans son style que judicieux dans ses réflexions. *Ditù oppressa aique occultata veritas exultat aliquantulo sese, & maligna superatà luculentius processit in medium.*

même cet avantage sur les *Anecdotes*, que les matières y sont mieux développées & d'un intérêt plus général, l'auteur s'étant moins arrêté aux événemens relatifs à la Société qui fut un des grands objets de la haine du ministre; de plus, les *Mémoires* sont enrichis d'un grand nombre de pièces justificatives; le style en est plus soutenu, plus noble; la marche plus imposante, plus hardie & plus philosophique. D'un autre côté les *Anecdotes* sont plus exactes, la narration en est plus réfléchie, plus conséquente; plusieurs faits y sont présentés avec des circonstances remarquables & très-vraies, qui ont échappé à l'auteur des *Mémoires*; on y trouve des événemens importans, que celui-ci a entièrement omis. Mais en général les deux écrivains s'accordent tellement pour le fonds des choses, que les légères diversités qui se trouvent dans les détails, deviennent une nouvelle preuve de la vérité des faits, en ce qu'elles démontrent que les auteurs ont écrit sur des témoignages différens, sans qu'ils aient trouvé de différence essentielle dans les récits.

Il seroit à souhaiter que les deux ouvrages fussent réunis en un seul. En faisant des *Anecdotes* un usage éclairé on rendroit les *Mémoires* une histoire excellente. On y inséreroit la cruelle exécution faite la nuit de la mort du Roi (a), le spectacle du religieux qu'on vit sortir de prison portant à

---

(a) Voyez les *Anecdotes*, pag. 462.

la main le crâne de son compagnon (a), la scène odieuse arrivée à la suppression de la Société (b), parce que ces traits sont assez saillans pour trouver place dans un tableau où il s'en trouve de bien moins remarquables ; diverses particularités de la prétendue conspiration de Pelée qui prouvent la fausseté de ce roman (c), le départ du comte d'Ocyras & de sa famille pour Londres (d) la mort & la déclaration de Machado (e) &c. On n'y diroit pas que le fameux P. Norbert est mort en Hollande (t. 4 p. 44), puisqu'il est mort à Paris ; ni que Malagrida dans ses dernières années étoit incontestablement fou, puisque cette folie ne paroît que dans des livres qu'il n'a jamais écrits, & dans la sentence que l'auteur des *Mémoires* reconnoît pour une production informe, contenant des contradictions frappantes à chaque page, que Carvalho lui même a tâché de supprimer (t. 3. p. 25) ; & que l'évêque de Cochin a démontré dans un écrit public la fausseté de tout ce que cette sentence renferme (f). On n'attribueroit pas au maréchal de Belle Isle le *Testament politique* que Chevri-r a publié sous son nom (t. 4. p. 130). On ne diroit pas que le comte d'Obidos finit ses jours en prison

---

(a) *Anecdotes*, p. 466.

(b) *Ibid.* p. 458.

(c) *Journal hist. & litt.* 15 Déc. 1775, pag. 905. — 1 Janv. 1776, p. 44.

(d) *Ibid.* 1 Juillet 1783, p. 382.

(e) *Ibid.* 15 Juillet 1783, p. 440.

(f) *Anecdotes*, p. 490.

prison bientôt après la grande exécution (t. 2. p. 37) puisqu'il y fut décapité longtems après (a). On retrancheroit la prétendue déclaration de Polycarpe Azevedo (b); la très-violente & la très-inutile déclamation contre des moines ennemis des Jésuites (t. 2. p. 37), puisque l'auteur a lui-même senti sa faute & qu'il la corrige le mieux qu'il peut (t. 3. p. 97) (c); tout ce barbouillage sur *la philoso-*

(a) *Ibid.* p. 468.

(b) Les *Mémoires* représentent cet Azevedo comme un personnage réel, les *Anecdotes* le regardent comme parfaitement chimérique. Il est difficile d'embrasser avec une pleine conviction l'un ou l'autre de ces sentimens; mais la découverte de ce Polycarpe, sa mort & sa déclaration dans un hôpital de Lisbonne en 1783, sont très-certainement des fables. Voyez les *Anecdotes*, p. 197.

(c) Cette espee de rétractation ne sauroit être trop répandue, pour effacer les impressions que peut produire le passage plein d'imprudence & d'humeur dont nous conseillons la suppression. « C'est encore à ce sentiment  
 » profond des injustices & des cruautés dont  
 » les Jésuites ont été les victimes, qu'il faut  
 » attribuer les expressions peu ménagées que  
 » nous nous sommes permises sur les moines  
 » en général, & qui ne doivent s'entendre  
 » que de quelques-uns d'entr'eux. Nous n'a-  
 » vons pu voir sans une indignation difficile  
 » à contenir, des hommes liés par la même  
 » profession, les mêmes devoirs, le même in-  
 » térêt triompher lâchement de l'humiliation  
 » de leurs frères, ne mettre plus de frein à  
 » leur haine & à leur jalousie, les diffamer  
 » dans leurs écrits, les déchirer dans leurs  
 » discours, & par leur joie insultante déceler  
 » la part qu'ils avoient à leurs disgraces. Mais  
 » nous n'en avons pas moins pour l'état re-  
 » ligieux

phie, la douce humanité & le sensible *Bec-cavia* (t. 2. p. 77. 78); le ridicule calcul des prisonniers coupables & innocens (a). On corrigeroit l'espece d'inconsistance qui regne sur-tout à la fin de l'ouvrage, où l'auteur paroît attendre un décret définitif, qu'il rapporte lui-même tout au long (t. 4. p. 144 & 229) &c. &c. (b)

„ ligieux l'estime & le respect que mérite sa  
 „ sainteté : nous sommes les premiers à rendre  
 „ à ceux qui s'y consacrent & qui l'honorent  
 „ par leurs vertus, la justice qui leur est due.  
 „ Bien loin de confondre les bons avec les  
 „ méchans, & d'insulter à leur misere, c'est  
 „ avec une véritable douleur que nous voyons  
 „ le terrible incendie produit par les étincel-  
 „ les échappées du feu qu'ils ont eux-mêmes  
 „ allumé (je doute que cela soit bien juste, je  
 „ crois qu'ils y ont seulement un peu soufflé).  
 „ L'intérêt que nous inspire l'état de crise où  
 „ ils se trouvent, est devenu d'autant plus vif,  
 „ que nous savons que la plupart de ces im-  
 „ prudens commencent enfin à reconnoître  
 „ leur faute & à dire tout bas : *C'est justement*  
 „ *que nous souffrons; nous avons péché contre*  
 „ *notre frere, le voyant réduit à des angoisses*  
 „ *extrêmes.*

Merito  
 hæc pati-  
 mur, quia  
 peccavi-  
 mus in fra-  
 trem nos-  
 trum, vi-  
 dentes an-  
 gultias ani-  
 mæ ejus.  
 Gen. 42.

(a) T. 4. p. 13, il est dit d'après une mauvaise compilation allemande que de 9640 prisonniers il y en avoit 3970 innocens. Quelle justice & sur-tout quel discernement de justice ! Par une contradiction inséparable de l'étourderie, on dit là même qu'on n'a pu pénétrer malgré toutes les recherches les motifs qui ont attiré à la plupart de ces infortunés des traitemens &c; or 3970 ne font pas la plupart de 9640.

(b) Si l'auteur qui entreprendra cette réunion des deux ouvrages, daigne me consulter, je lui communiquerai d'autres remarques que je ne puis déduire ici sans inconveniens.



*Le jardinier portatif, contenant ce qui concerne la culture générale de toutes les plantes potageres ; des arbres fruitiers de toute espece ; des oignons & plantes à fleurs, même les plus rares, & des arbres & arbrisseaux d'ornement. Nouvelle édition, considérablement augmentée & beaucoup plus complete que les précédentes. Par Mr. de Grace. A Liege, chez Defoer, & chez Lemarié. Prix 25 sols.*

**C**E petit ouvrage a eu un succès prodigieux, & il le méritoit. Il est impossible de joindre une théorie plus judicieuse à une pratique plus sûre, plus clairement & plus simplement énoncée. Nous laisserons parler l'auteur lui-même.

« Cet ouvrage a commencé à paroître il y a plus de vingt-cinq ans. Informé dans son origine, comme tout ce qui est au berceau, il s'est développé peu-à-peu, & est enfin parvenu à un degré de croissance qui peut lui faire espérer que le public, dont il a éprouvé l'indulgence jusqu'à présent, lui continuera encore plus volontiers sa bienveillance. C'est pour tâcher de le satisfaire, qu'on a apporté tous les soins à cette nouvelle édition, beaucoup plus ample & complete que toutes celles qui avoient paru jusqu'alors. On s'étoit plaint que ce qui concernoit le potager étoit traité trop superficiellement. On se flatte que ces plaintes cesseront, en voyant la manière dont on en parle dans cette édition. On y trouvera toutes les variétés de chaque espece de plante potagere, avec le tems de les

femer, &c. Ainsi cet article est absolument fait à neuf. On a changé en partie le plan de cet ouvrage, & tout y est par ordre alphabétique, comme plus commode pour trouver facilement ce qu'on cherche. On a cru qu'il étoit nécessaire de joindre au nom françois le nom latin d'après Linnæus; parce que ce langage est entendu dans tous les païs; & qu'un étranger à qui vous vous adressez pour demander telle ou telle plante, fait ce que vous lui demandez. Le nom françois d'une plante n'est pas toujours le même dans les provinces de France. Ce qu'on appelle à Paris une giroflée, est connu ailleurs sous le nom de violier &c. »

« L'ouvrage est divisé en cinq chapitres, & chaque chapitre en différentes sections. Le premier contient les connoissances préliminaires sur le jardinage, telles que la nature des terres; les engrais qui leur sont propres; ce qu'il est à propos de faire dans chaque mois de l'année &c. Le second traite des plantes potageres; des plantes aromatiques d'usage, des fourrages & des arbres fruitiers. Le troisième renferme la culture détaillée du chène. On a cru que cet article seroit plaisir aux propriétaires de terres qui veulent en garnir certains cantons de leur propriété; & qui ont souvent tenté infructueusement cette plantation utile; ou qui ont été dégoûtés de l'entreprendre en voyant le peu de réussite de leurs voisins. La culture des oignons, des plantes à fleurs, des arbres & des arbrisseaux d'ornement, même les plus rares, fait le sujet du quatrième chapitre. On trouve dans le cinquième différens secrets relatifs à l'agriculture. L'ouvrage est terminé par plusieurs tables alphabétiques. »



*Dissertation sur les brouillards secs de la fin du mois de Juin & Juillet 1783, tendant à éclaircir davantage ce phénomène, & à en développer les véritables causes, sur lesquelles on n'a formé encore que quelques conjectures : ouvrage mis à la portée des Dames ; par M... A Paris, chez Guillot, rue St. Jacques, 1783. 32 pages in-8°. Prix 15 sols.*

L'Auteur réfute d'abord M<sup>r</sup>. de la Lande qui avoit prétendu que ces brouillards, quoique très-extraordinaires, étoient un effet naturel d'une chaleur un peu forte succédant à de longues pluies. Il soutient ensuite qu'ils ont été produits par les tremblemens de terre qu'on a éprouvés cette année en différentes contrées de l'Europe. (a)

\* 15 Juill.  
p. 476.

(a) Serait-ce un égoïsme bien reprehensible que d'observer que je suis le premier qui aie proposé cette idée \*, adoptée depuis par des physiciens distingués ? Du reste, si j'ai fait d'abord la vérité ( ce qui est encore très-douteux ) j'avoue que ç'a été avec une timidité indigne d'elle, car en combattant Mr. de la Lande, j'ai eu la lâche politesse de dire que mon explication n'étoit peut-être pas plus fondée que la sienne ( 1 Août, p. 345 ). Nous avons vu qu'aux tremblemens de terre un observateur substituoit les volcans d'Illande qui par des explosions terribles viennent de changer la face de cette île & en produire de nouvelles



*Manuel de l'ame pieusè, où l'on trouve l'abrégé méthodique des pratiques les plus propres & les plus efficaces pour se sanctifier. Ouvrage utile à toutes les personnes du monde, du clergé & du cloître, qui veulent se sanctifier & s'avancer dans les voies de la perfection. Par le R. P. Charles-Louis Richard. A Liege, 1783. 1 vol. in-12. Se trouve chez l'imprimeur du journal. Prix 1 liv. 10 sols broché.*

Ouvrage d'une dévotion solide & éclairée, où l'instruction & la prière sont réunies avec autant de discernement que d'ordre. En maintenant les alimens & les ressorts de la piété, l'auteur est bien éloigné d'approuver les abus qui se couvrent quelques fois du nom de cette précieuse & céleste vertu; & en condamnant les abus il est bien en

---

nouvelles ( 15 Octob. p. 319 ) : sentiment qui dans le fonds rentre dans le premier; la même matière agissant dans l'un & l'autre phénomène, & ses effets sur l'atmosphère étant naturellement les mêmes. Il est vrai que dans le J. du 1 Octobre, p. 213 j'ai trouvé ridicule d'attribuer les catastrophes du globe à des volcans inconnus & cachés on ne fait où, dans la mer ou dans la terre, mais l'on ne peut douter des effets de ceux qui sont visibles & connus, qui sont actuellement en action, qui agitent puissamment la terre, l'air & la mer.

garde de donner atteinte à la chose même. Sage & raisonnable milieu où se tient la vérité; & dont les enthousiastes de toutes les classes s'éloignent toujours pour s'attacher aux extrêmes où l'erreur se loge. Nous citerons pour exemple l'article des *pèlerinages*. " Les  
 „ pèlerinages sont des voyages que l'on fait  
 „ aux tombeaux des Saints, pour honorer  
 „ leurs reliques & réclamer leur crédit auprès  
 „ de Dieu, ou à des chapelles dédiées à la  
 „ sainte Vierge sous différens titres, ou à  
 „ quelque lieu célèbre par les prodiges qui  
 „ s'y sont opérés. L'esprit des pèlerinages  
 „ chrétiens, c'est de les faire pour honorer  
 „ les voyages de Jésus-Christ sur la terre,  
 „ vénérer les reliques des Saints, remercier  
 „ Dieu des graces qu'il leur a faites, im-  
 „ plorer leur secours pour obtenir quelque  
 „ faveur relative au salut, pratiquer la péni-  
 „ tence attachée aux fatigues du voyage &  
 „ aux autres actes de mortification & de piété  
 „ qu'on y doit faire. „

„ On ne peut nier raisonnablement que  
 „ les pèlerinages qui seroient faits dans cet  
 „ esprit ne fussent d'un grand mérite devant  
 „ Dieu, & d'une grande vertu pour obte-  
 „ nir les graces qu'on lui demande, & pour  
 „ l'expiation des péchés. C'est ainsi qu'on  
 „ a vu dans tous les tems de très-saints per-  
 „ sonnages entreprendre de longs & pénibles  
 „ pèlerinages \*. Mais les faire, comme  
 „ il n'est que trop ordinaire aujourd'hui, par  
 „ un esprit de légèreté, de dissipation, de  
 „ vaine curiosité, & quelques fois même de

\* Autres  
 réflexions  
 sur cet ob-  
 jet, 1 Nov.  
 1782 p. 326.

„ libertinage, quelques fois aussi en abandon-  
 „ nant les devoirs de son état, & en profa-  
 „ nant par diverses sortes d'excès les saints  
 „ jours de fêtes & de dimanches ; c'est un  
 „ abus qu'on ne sauroit trop déplorer, &  
 „ bien plus propre à irriter Dieu qu'à le  
 „ rendre propice. „

L'auteur en général est un ennemi aussi  
 zélé qu'éclairé de la fausse piété, qui usurpe  
 si indignement les honneurs de la vraie, ou  
 bien la fait calomnier par les hommes super-  
 ficiels & iniques qui ne savent ou ne veu-  
 lent point distinguer la vérité du mensonge,  
 & la réalité d'un vain simulacre. “ On ne  
 „ peut apporter trop de soins pour distinguer  
 „ les caractères de la véritable & de la fausse  
 „ piété, reconnoître cette dernière sous les  
 „ couleurs de la première qu'elle prend si  
 „ souvent avec tant d'artifice, prescrire des  
 „ règles certaines pour faire ce discernement  
 „ & pour éviter les écueils qui sont les funes-  
 „ tes suites des méprises & des illusions de  
 „ ce genre. C'est tout le but de cet ouvrage,  
 „ qui ne présente que les pures maximes de  
 „ la morale & de la piété chrétienne, con-  
 „ signées dans l'Évangile, les écrits des Pères  
 „ de l'Église & ceux de tous les bons maîtres  
 „ de la vie spirituelle. „

Si les partisans du théâtre cherchent la vé-  
 rité de bonne foi, je les invite à lire le parag.  
 xxii, p. 56; ils y trouveront à coup sûr ce  
 qu'ils cherchent.

On voit à la fin de ce traité le catalogue des  
 ouvrages du savant & religieux auteur. Leur

\* 15 Août  
p. 525.

nombre & leur objet prouvent bien l'activité & la promptitude de son zèle \*. Il y a cependant dans ce catalogue une attribution qui n'est pas exacte. Le *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*, est du P. Jean Richard, aussi Dominicain. Il peut bien se faire que le P. Charles Louis ait eu quelque part à ce vaste ouvrage, mais il est bien certain que dans sa totalité il n'est pas de lui, & qu'il contient des choses qui ne répondent pas à ses principes.



*Meditationes in librum, cui titulus Reformatio in Germaniâ, ex originali germanico.*  
1783. Broch. de 110 p.

C'Est une réponse faite par une personne du plus haut rang à l'auteur anonyme d'une brochure allemande intitulée *Reformatio in Deutschland*. En répondant à ce rapsodiste on lui a fait peut-être trop d'honneur, mais comme il avoit déclaré que si on ne lui répondoit pas, il tiendrait tout ce qu'il a écrit pour des vérités irrésistibles, il a paru convenable de lui faire toucher ses écarts au doigt. Son érudition se décele dès l'entrée de son ouvrage. Les premiers mots font un anacronisme d'un siècle (a) & de plus une

---

(a) Il place la prétendue réforme de Luther, dont il fait un bel éloge, *saeculo decimo quinto*, quoiqu'elle soit bien certainement du 16<sup>e</sup>. siècle, & même postérieure à l'an 1517.

fausseté historique très-groffière (a). Le faux principe qui l'égaré continuellement est, qu'il faut proscrire les bonnes choses, parce qu'on en abuse; il veut qu'à tout prix on prêche contre le rosaire, le scapulaire, diverses choses bénites, parce que le peuple & les esprits foibles se font de ces objets des idées fausses & exagérées, au lieu d'insister simplement sur l'instruction nécessaire pour prévenir les excès & les abus (b). L'auteur de la réfutation finit par un passage remarquable tiré des *Mémoires de Brandebourg*, ouvrage, comme l'on fait, d'un Roi législateur & philosophe; *les siècles d'ignorance ont toujours été les siècles des réformateurs & des fanatiques.*



*Ouvres de Cicéron. Traduction nouvelle. A*  
Paris, chez Moutard. 1783. 4 vol. in-12.  
Prix 10. liv. br. & 12 liv. rel.

**N**ous avons presque tous les ouvrages de Cicéron traduits, & quelques uns très-bien. Ces nouvelles traductions, éditions,

(a) En donnant pour cause de cette réforme l'abus des indulgences, il ignore qu'avant la prédication du Dominicain Jean Tetzel, Luther avoit embrassé les erreurs de Huls, qu'il les avoit soutenues publiquement, & ne cherchoit que l'occasion de les répandre. Voyez le nouveau *Dict. hist. art. LUTHER.*

(b) Nous avons déjà vu à quoi il falloit comparer les gens qui dans le tems où nous sommes, emploient exclusivement leur zele contre les dévotions exorbitantes & indiscrettes. 25 Juillet 1732. p. 417.

explications , faites dans un siècle frivole & superficiel , pour faire tomber les anciennes, font-ce des choses fort utiles ? En résultera-t-il de nouvelles lumières , de nouveaux secours pour l'avancement des sciences ? C'est sur quoi les hommes non prévenus prononceront sans peine , & ce que les effets semblent déjà décider. Quant à la traduction que nous annonçons ici , on jugera du discernement & des talens de l'auteur , par ce qu'il dit en parlant du *Dialogue sur les orateurs illustres*, qui suit les *Partitions oratoires* ; & les *Topiques*. “ L'Essai sur les éloges de Mr. Tho-

„ mas , semble avoir quelque ressemblance

„ avec ce dialogue : mais combien l'ouvrage

„ moderne est supérieur ! L'écrivain françois

„ est plus nerveux & plus profond ; il a voulu

„ imprimer à chaque phrase le caractère de

„ son ame forte ; il a médité longtems son

„ sujet ; il savoit que pour réussir aujourd'hui ,

„ ce n'est point assez de produire des pen-

„ sées ingénieuses , mais communes ; qu'on

„ ne se contente pas d'une diction agréa-

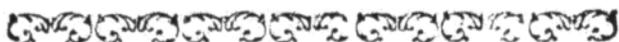
„ ble ; qu'on exige des combinaisons de style ,

„ heureuses & nouvelles „ , Quoi ? ( dit à cette occasion un homme de lettres & de goût )

M<sup>r</sup>. Thomas supérieur à Cicéron ! M<sup>r</sup>. Thomas qui est si guindé , si boursofflé ! M<sup>r</sup>. Thomas qui est si souvent éloigné de la nature ! M<sup>r</sup>. Thomas qui n'a d'autres combinaisons de style que forcées & quelquefois barbares ! M<sup>r</sup>. Thomas enfin qui laisse presque toujours à dériver les qualités qu'on admire dans les anciens ! Nous ne craignons pas de

dire que, quand on peut faire de pareilles méprises, on ne se montre guere digne de traduire Cicéron.

La collection entiere de ces *œuvres* traduites formera 15 vol. *in-12* On a tiré cent exemplaires *in-4°*. sur papier grand raisin, dont le prix est de 24 liv. en feuilles, & 25 exemplaires sur papier grand-jésus, pour les personnes qui voudront joindre cette traduction à l'édition latine *in-4°*. de l'abbé d'Olivet.



*Oryctographie de Bruxelles, ou description des fossiles tant naturels qu'accidentiels, découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville. Par François-Xavier Burtin, médecin conf. de F. S. A. R. le Duc Charles de Lorraine, membre de plusieurs académies & sociétés littéraires. Volume in-folio, relié en carton, avec xxxii planches gravées en taille-douce, & enluminées d'après nature. Prix de souscription 48 liv. de France.*

“ Les fossiles des environs de Bruxelles, qui font le sujet de cet ouvrage, sont en très-grand nombre & très-variés: rien ne surpasse la rareté de plusieurs de ces fossiles; rien n'est plus digne de l'attention des naturalistes, par le jour qu'ils répandent sur la théorie de la terre. Les savans distingués de tous pays, qui ont vu notre cabinet, & dont plusieurs nous honorent d'une amitié particulière, nous rassurent contre tout reproche de partialité en faveur de notre patrie sur ce point, par le desir unanime qu'ils témoignent de voir paroître cette *Oryctographie*, qu'ils ont jugée de toute façon nécessaire, non seulement par elle-même, mais aussi relativement à l'excellent ouvrage sur les pétrifications de Walch & de Knorr, auquel le nôtre forme

une suite si indispensable, que ceux qui possèdent celui-là, ne peuvent se passer de celui-ci, s'ils veulent compléter l'histoire naturelle des pétrifications. On en sera convaincu quand on saura, que, quelque considérable que soit la collection publiée par ces auteurs, il y manque au-delà de CCXX objets de ceux que nos planches renferment. encore osons-nous espérer que le petit nombre que nous avons en commun avec eux, déposera entièrement en notre faveur. »

« Détachés de toute hypothèse, nous offrirons des tableaux avoués par la nature; nous présenterons des faits vérifiés par nous-mêmes; nous en tirerons des conséquences, mais immédiates & nécessaires; nous ne toucherons en aucune façon aux conséquences éloignées & hasardées, que chaque physicien pourra en déduire à sa manière; nous éclaircirons des points douteux; nous combattrons des erreurs reçues; nous donnerons des descriptions claires & détaillées des objets, à chacun desquels nous assignerons sa vraie place dans la distribution méthodique des fossiles; en un mot, nous tâcherons de rendre notre ouvrage aussi utile & aussi instructif, que la matière semble le promettre ». (*L'auteur rend ici compte des objets représentés dans 32 planches, parmi lesquels on distingue une tortue pétrifiée & d'autres fossiles très curieux*). Vingt-trois de ces planches sont déjà gravées; les autres occuperont sans interruption deux artistes, qui, par la douceur de leur taille & la fermeté de leur burin, réunissent les suffrages de tous les connoisseurs. L'ouvrage paroîtra dans le courant d'Avril 1784, à moins qu'il ne soit retardé par quelque obstacle imprévu. La souscription, qui est de 48 liv. de France, ne restera ouverte que jusqu'au dernier Mars de la même année. Ceux qui n'auront pas souscrit, paieront 60 liv. par exemplaire. On pourra souscrire, en affranchissant les lettres & l'argent, à Bruxelles, chez l'auteur; à Gand, chez Mr. Jacobs, professeur en chirurgie; à Anvers, chez Mr. André Collins, apothicaire; à Maesricht, chez Mr. Loyens, négociant rue le

petit Fossé. A Luxembourg, chez l'imprimeur  
du Journal ( où l'on trouvera aussi des exem-  
plaires du prospectus que nous avons été obli-  
gé d'abrégé ).



*Sentiment d'un sourd sur la surdité.*

O Faveur de la Providence !  
Je n'entendrai plus ces bavards  
Dont l'importante & vile engeance  
Se reproduit de toutes parts.  
Je n'entendrai plus la sottise  
Débitée gravement l'ennui.  
On pourra diffamer autrui  
Pour égayer la vieille Life ;  
Cléon pourra lire ses vers  
Rembrunis de philosophie,  
Et reformer tout l'univers  
Sous les auspices de Sophie ;  
Damis pourra se prévaloir  
De ses titres qu'il déshonore ;  
Ariste vanter son savoir,  
Qu'en dépit de lui l'on ignore ;  
Omphis du haut de sa raison,  
Juger les Rois, juger Dieu même,  
Et dans sa *petite maison*  
Tenir école de blasphème ;  
Ils pourront tous endoctriner,  
Railler, approuver, condamner,  
En cent façons déraisonner  
Avec le front de l'impudence :  
Eux qui prêchent la tolérance,  
Ne maudiront plus d'un censeur  
La satyrique impatience  
Et le zèle contradictoire ;  
Ils jouiront de mon silence :  
Et moi, tranquille, je rirai  
De leur doctorale importance,  
Ou franchement je bâillerai  
Ou, si l'ennui de leur présence  
Me gagne trop, je dormirai,

Et tous les jours je redirai :  
O faveur de la Providence !

On trouve des réflexions analogues à celles-ci dans une belle amplification du P. le Jai oper. t. 2. p. 165 *Consolatio ad Homerum cæcum* : l'épigramme suivante, qui est une des meilleures de Jean Owen, est dans le même genre :

*Unus, Marce deest oculus tibi : sufficit unus ;  
Plura vident oculi non meliora duo,  
Sunt mihi binæ aures : tamen his nihil audio veri ;  
Binè oculi : video nil tamen hisce boni.*

### Le danger de bâiller.

Epigramme:

**V**ous avez su que messire Grégoire  
S'est en bâillant, démonté la mâchoire ? —  
Où, s'il vous plaît ? — C'est peut-être au  
sermon ? —  
Il n'y va point. — Est-ce à la comédie ? —  
Pas davantage. — Ah ! c'est au palais. — Non. —  
Où donc de grace ? — En pleine académie.

Le mot du dernier Logogriphe est *Mouf-  
quetaire*, dans lequel on trouve *Rome*, *Re-  
mus*, *Troie*, *Marius*, *Actius*, *Tours*.

**D**évinez, ma chère Fansine,  
Ce que je m'imagine.

Un composé de chair & d'os  
Qui ne peut sans ennui demeurer en repos,  
Qui marche sur des cloux, & n'en sent point de  
maux :

A qui je viens de voir (écoutez des merveilles)  
Six pieds, deux mains, quatre yeux, deux  
bouches, quatre oreilles,  
Et le derrière sur le dos.

Pourriez-vous bien m'en montrer de pareilles ?  
NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE ( le 15 Octobre. ) La peste n'a point cessé ses ravages , mais les Turcs y sont tellement accoutumés qu'elle ne semble point leur faire plus d'impression que les épidémies les moins dangereuses n'en font chez les autres peuples. Ce fléau a éclaté aussi à Cherfon , ainsi que l'on devoit l'attendre du peu de soin avec lequel s'observe la quarantaine des bâtimens venant d'ici.

L'invasion des Géorgiens dans la Natolie n'étoit point un vain bruit , mais ils se sont retirés à l'approche de Jenikli Ali-bacha qui s'avançoit à la tête de 100,000 hommes.

— L'envoïé de Russie n'a point encore eu d'audience de la Porte , mais il s'est rendu , la semaine dernière , à une conférence chez le Reis-Effendi. On croit que le grand-visir y a assisté *incognito*. Les ratifications du traité de commerce entre les deux cours y ont été échangées , mais on garde le secret à cet égard pour ménager le peuple qui verroit avec mécontentement que l'on eût reçu les présens de la Russie. On assure qu'il n'a point été question de la Crimée dans cette conférence. Le surlendemain il y eut chez le Muphti

un conseil où le Grand-Seigneur se trouva *incognito*. Il n'étoit formé que du capitán-bacha, du visir, du Reis Effendi & de l'Aga des Janissaires : on ignore ce qui y fut résolu. On parle seulement d'un manifeste au sujet de la Crimée, que la Porte rendra public sous peu de jours, & l'on ajoute que dans le cas d'une guerre qui paroît toujours probable, il a été arrêté que le capitán-bacha auroit le titre de généralissime de terre & de mer & une entière *carte blanche* pour ses opérations. — On assure que les Russes se sont emparés d'Abbassa dans la Circassie.

*Extrait d'une lettre de Constantinople  
du 12 Octobre.*

“ M<sup>r</sup>. de St. Priest se montre en public deux fois par semaine ; lorsqu'il va au divan, il marche environné de plus de 200 gentilshommes françois, vêtus de bleu & formant une très-belle cavalcade. Ce cortège attire sur ses pas un peuple immense jettant des cris d'allégresse. M<sup>r</sup>. le baron de Herbert, internonce de la cour de Vienne, a de fréquens entretiens avec M<sup>r</sup>. le comte de St. Priest ; Son Exc. & M<sup>r</sup>. de Bulgakow ne sont plus admis à l'audience du Grand-Seigneur. Cependant le grand-visir va souvent dîner à l'hôtel de l'ambassadeur de France où se trouvent le chevalier Ainslie, ambassadeur d'Angleterre, & les deux ministres impériaux. On y parle encore de paix & des moyens de la rétablir. En ce moment on renvoie les troupes venues du Diarbeck, de la Syrie, de la Mésopotamie, de l'Égypte & de l'Afrique ; 150

1. Décembre 1783. 419

mille soldats, parmi lesquels sont 30 mille cavaliers, distribués dans des postes & des retranchemens, sont établis dans la Bulgarie; la Servie, la Moldavie, la Valachie, la Bosnie & la Bassarabie; cette dernière province n'offre plus qu'une vaste & triste solitude: les Turcs ont tout détruit. Si les Russes entrés en campagne, aiant fait 5 ou 6 journées de marche, & se trouvant éloignés des fleuves, rencontrent les Ottomans, assez adroits pour s'emparer de leurs vivres & de leurs tonnes d'eau, ils seront victimes de la soif & de la faim, au milieu de ce désert aride. »

## A F R I Q U E.

TUNIS ( le 23 Septembre. ) Il est arrivé ici un officier de la Porte, venant *incognito* d'Alger: il a remis au Bey des lettres de la part du grand-visir & du capitán-bacha; par lesquelles il lui est enjoint de la part du Grand-Seigneur de conserver la paix avec l'Empereur, & de faire respecter par les corsaires de notre régence le pavillon de ce Monarque. Le Bey a fait à ces lettres, des réponses par écrit, où il promet d'obéir & de faire obéir ses corsaires aux intentions de S. H. Cependant on garde encore le secret sur cette affaire; jusqu'à ce qu'on sache les dispositions de la régence de Tripoli par rapport à cette réquisition, le même officier ottoman s'y étant rendu depuis quelques jours. Avant de venir ici il avoit exécuté à Alger

une commission pareille, également à la satisfaction du Grand-Seigneur.

TANGER ( *le 1 Septembre.* ) Abdul-Melak, notre gouverneur, est revenu ici le 17 Août de son ambassade à Vienne & à Florence. Deux jours auparavant, le 15. Août, M<sup>r</sup>. de Tessara, secretaire aulique de S. M. Imp. & R. de Hongrie, étoit arrivé dans notre port à bord d'un bâtiment particulier de Livourne, pour faire l'échange des ratifications du traité de commerce, conclu entre les cours de Maroc & de Vienne: en débarquant il fut salué de 24 coups de canon de la forteresse; & la garde se mit sous les armes. Le fils d'Abdul-Melak, qui, pendant l'absence de son pere, remplissoit la charge de gouverneur, reçut M<sup>r</sup>. de Tessara sur le rivage, accompagné des consuls d'Espagne, de Portugal, de Venise & de Suede. Après l'avoir complimenté, il le conduisit à cheval & au son de la musique à la maison, qui lui avoit été préparée. L'on avoit arboré à cette occasion trois pavillons sur la forteresse, & un sur chaque maison de consulat.

## R U S S I E.

PETERSBOURG ( *le 29 Octobre.* ) Le 3 de ce mois, jour anniversaire du couronnement de l'Impératrice, S. M. a signé l'acte de confirmation, conclu avec le Prince Heraclius II, Zar de Kartalinie & de Kachet: par ce traité, le dit Prince reconnoit pour

lui & ses successeurs dans le gouvernement de ses États, la protection suprême & la souveraineté de S. M. I, ainsi que de ceux qui lui succéderont sur le trône de la Russie, tant pour les Souverains & peuples de l'empire de Kartalinie, que pour ceux de Kachet (a). Cet événement, qui a causé ici une grande satisfaction, n'étoit pas tout-à-fait inattendu. On se souvient, que le grand-pere de ce Prince s'étoit rendu, vers le milieu de ce siècle, en Russie, pour y demander du secours contre les Persans, & qu'il profita de cette occasion pour se réunir à l'Eglise grecque. On se rappelle aussi qu'un autre de ses ancêtres, chassé de ses États par les troupes du Roi de Perse, avoit trouvé un asyle à Pétersbourg, où il étoit mort en 1714, après avoir nommé Pierre I son héritier universel; (c'est depuis cette époque, que les Monarques de Russie ont pris le titre de Souverains des Zars de Kartalinie & de Kachet). Un petit-fils du précédent, nommé Wachtang, détrôné par les Turcs en 1724, reçut de l'Impératrice Catherine, épouse de Pierre le Grand, une pension, dont il jouit jusqu'à sa mort qui arriva à Astracan en 1737. Il existe

---

(a) Je ne trouve nulle part la définition de *Kartalinie*; mais Cachet, ou Kachet ou Kacheti, est une contrée de la Géorgie dont le Prince a été jusqu'ici tributaire de la Perse. Du reste ces deux Zareries sont très-peu de chose, puisque les sujets mâles du Prince ne font qu'au nombre de vingt mille.

encore en Russie des rejettons de la famille de ce dernier.

Le baron de Nolken , envoyé-extraordinaire du Roi de Suede près de l'Impératrice, est de retour de Stockholm en cette capitale, après une absence d'un an & demi. — Dimanche dernier , M<sup>r</sup>. de Fitz-Herbert , ambassadeur-extraordinaire de S. M. Britannique près de cette cour , a eu sa premiere audience de l'Impératrice , à laquelle il a présenté ses lettres de créance. — Sa Maj. Imp. a été dérangée durant quelques jours , & les alarmes ont été grandes , mais aujourd'hui elles sont évanouies , la santé de notre Souveraine étant rétablie.

On assure que le prince Potemkin est arrivé à Bachiserai , ou il a reçu des députés des peuplades voisines de la Crimée , qui se mettent volontairement sous la protection de la Russie. La maladie dangereuse dont on a dit que ce général étoit atteint , a été suivie , contre tout espoir , d'un prompt rétablissement. Toutes les lettres de la Crimée s'accordent au reste à dire que cette presqu'île est dans une parfaite tranquillité , que des garnisons russes en occupent toutes les places maritimes & que l'on travaille avec la plus grande activité à fortifier les ports de la Mer-noire & tous les endroits de débarquement (a). On y construit beaucoup de navires : les vaisseaux

---

(a) Pour prendre une idée de l'importance du pays dont les Russes viennent de prendre possession , il suffit de savoir , que la Crimée, contrée

seaux du 3e. rang sont disposés de maniere à être armés en guerre ou en marchandises. La flotte russe qui mouilloit à Azof, en a mis à la voile pour Caffa, où il se trouvoit beaucoup de constructeurs & de marins anglois. Cependant le bruit se répand, que la peste vient de se manifester à Cherson, & qu'on a formé un cordon pour l'empêcher de s'étendre.

Mgr. Archetti, ambassadeur & nonce du Pape, a célébré le 18 en grande cérémonie la dédicace de l'église, que la communion catholique-romaine vient de faire construire en cette résidence.

contrée de la petite Tartarie, que les anciens ont connue sous le nom de *Chersonese taurique* ou *pontique*, parce qu'elle s'avance dans le Pont-Euxin ou Mer-noire, est bornée au Nord par le *Palus-méotide*, au Midi par la Mer-noire, à l'Orient par le détroit de Caffa, qui la sépare de la Circassie, & au Nord-Ouest par la Tartarie Précopite, à laquelle elle tient par un isthme assez étroit. A l'entrée de la péninsule se trouve Pérécop, ville peu considérable il y a quelques années, mais qui par les fortifications que l'Impératrice a ordonnées, & l'artillerie dont elle est déjà munie, est devenue une place importante. Dans l'intérieur sont les villes de Kofesou, de Topetarkham, Baktehe-Serai, ancienne résidence des Kans, Elma, Balik-Laghi; Manchioub, vieux château très-fort; Caffa, capitale de toute la Crimée; Crim ou Crimenda, qui a donné son nom à cette presqu'île; Turla, où sont des salines fort abondantes; Kerçy, & Orbotec munie d'une bonne forteresse: à la vérité la plupart de ces villes sont très-médiocres, mais leur terroir

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 26 Octobre.) La position de la malheureuse ville de Dantzic intéresse beaucoup le Roi & le conseil-permanent, qui reçoivent fréquemment des exprès de la part du comte d'Unruhe, commissaire de S. M. en cette ville-là, & en envoient de retour. Ce seigneur, par sa conduite modérée, douce & prudente, a gagné la confiance du magistrat & s'est concilié l'affection des habitans, au point qu'ils souhaitent de lui

---

terroir est excellent, & leurs environs très-peuplés. En 1266, les Polonois ayant conquis une partie de la Crimée, firent de Caffa l'entrepôt de leur commerce d'Orient; mais en 1441 Hadgi-Kerai, de la famille de Gengiskan, profita des guerres civiles qui eurent lieu dans ce pays, & y fonda un royaume qu'il a laissé à sa postérité. Ce sont ses descendans qui ont été connus jusqu'ici sous le nom de Kans de la Crimée. Ils ont été jusqu'en 1771 vassaux & tributaires de la Porte ottomane; depuis ce tems les armes victorieuses de la Russie leur avoient procuré l'indépendance; & cette année, pour se soustraire aux suites fâcheuses des dissensions fomentées par les Turcs, le Kan Sahib-Gherai en a fait l'abdication en faveur de l'Impératrice, dont le gouvernement ferme & sage a rendu la tranquillité civile à cet important pays. Les Tartares qui l'habitent sont presque tous Mahométans; ils sont robustes & courageux, ainsi que leurs femmes à qui la nature ne donne pas en général une figure agréable. Du reste cette contrée est fertile & d'autant plus intéressante qu'elle sert de barrière naturelle au Midi de l'empire russe.

voir continuer son séjour parmi eux, jusqu'à ce que leur sort soit finalement décidé.

On parle d'une assemblée extraordinaire des grands du royaume, qui doit se tenir ici, & l'on croit que l'affaire de Dantzic ainsi que d'autres objets qui intéressent aussi fortement la nation, y donneront lieu.

Extrait d'une lettre de Dantzic du 6  
Novembre.

*La ville commence déjà à manquer de plusieurs objets nécessaires; & le besoin ne se fait pas moins sentir dans les faubourgs & le plat-païs dalentour. Le cultivateur n'a pas le débouché ordinaire de ses productions; & le peu qu'on réussit encore à introduire dans la ville, ne suffit pas pour nourrir tant de milliers de bouches. Le blocus est formé avec la plus grande rigueur. Le cordon prussien s'étend depuis le Fahrwasser jusqu'à Prust, & de-là jusqu'à l'autre côté de la Vistule. Ainsi toute communication avec Dantzic est coupée tant par terre que par eau. D'ailleurs le cours de la Radune a été bouché; de sorte que le bled ne peut se moulinier qu'avec des moulins, qu'on fait aller dans la ville à force de bras ou au moyen de chevaux. Depuis que les troupes prussiennes sont entrées sur le territoire dantickois, elles se font livrer le manger, le boire, & le fourrage en abondance: actuellement il se forme des magasins pour elles dans le Werder, auxquels les paisans doivent fournir les provisions; ce qui leur cause beaucoup de perte. Le général d'Egloffstein a toujours son quartier dans l'Ohra. Le magistrat de Dantzic, pour remédier autant que possible à la disette, fait cuire aux dépens publics du pain pour les pauvres. Cependant, au milieu des plus grandes difficultés, le petit-peuple conserve toujours son animosité & son ardeur inquiète.*

## E S P A G N E.

MADRID (le 29 Octobre.) Le Roi a nommé Don Alonso Marcos de Lianes, qui étoit évêque de Ségovie, à l'archevêché de Seville.

Il court ici un bruit assez extraordinaire, & dont on attend la confirmation. Voici le fait. En vertu du traité définitif entre l'Espagne & l'Angleterre, toutes choses devoient être remises dans le même état qu'avant la guerre. En conséquence le général Elliot, gouverneur de Gibraltar, fit offrir, dit-on, au commandant des troupes, qui se trouvent encore au camp de St. Roch, qu'il eût à démolir les ouvrages avancés de ce camp, élevés lors du siège. L'officier espagnol ayant répondu, qu'il n'avoit pas encore d'ordre pour cette démolition, mais qu'il enverroit un exprès à la cour pour demander ses intentions à cet égard, le gouverneur répliqua, " qu'il ne vouloit pas attendre le retour du „ courier, mais que dans 24 heures il se rendroit maître des ouvrages; „ ce qu'il a (ajoute-t-on) exécuté en effet.

Il paroît décidé que la cour enverra 4 mille hommes de troupes à Buenos-Ayres; mais on ignore encore le nom des régimens qui feront chargés de l'expédition projetée. On parle pareillement de faire passer deux autres régimens au Pérou; le gouvernement voulant prévenir les impressions que l'exemple des colonies angloises pourroit faire dans ces vastes contrées, pense sérieusement à en-

pioier les deux moïens les plus capables d'empêcher que les Américains ne s'écartent de leur devoir. Le premier consiste à rendre plus léger en leur faveur le joug de l'autorité; le second à placer dans les provinces les plus suspectes un nombre de troupes suffisant, pour en imposer aux esprits brouillons qui viroient à troubler le repos public.

On mande de Cadix qu'un soldat de la garnison a mis dernièrement le feu, pendant la nuit, au vaisseau le St. François de Paule de 74 canons, qui se trouvoit au milieu de 9 autres du même rang dans le lieu proche des magasins où se mettent les choses nécessaires aux radoubs. Heureusement les poudres en avoient été tirées & l'on a pu le sortir du milieu de ceux dont il étoit entouré, qui ont tous été préservés. Ce malheureux, qui a été arrêté, n'a point encore avoué ce qui a pu le porter à cette infernale action.

On écrit d'Oviédo qu'un incendie aiant éclaté le 24 du mois dernier, au monastere de St. Jean de Corias, Ordre St. Benoît (à 14 lieues de cette ville), on n'avoit pu en prévenir ni arrêter les progrès, de sorte qu'à la réserve de l'église, de la sacristie, des archives, des greniers & de quelques cellules, tous les bâtimens, effets & meubles avoient été la proie des flammes: les moines au nombre de cinquante ont été répartis dans divers prieurés.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (le 13 Octobre.) Depuis que

le Roi est revenu de Masra à Quelus, il se rétablit de jour en jour. Avant-hier, on a eu la consolation de voir S. M. aller en carrosse jusqu'à Coscias, mais elle n'y descendit point de sa voiture. La faculté de médecine, assemblée par ordre de notre Souveraine, a décidé qu'un caustique fait à la jambe du Roi, ne pouvoit manquer de hâter la parfaite guérison de S. M.

Le chevalier Pinto, ministre de notre cour à celle de Londres, est arrivé en cette capitale, en vertu d'une permission que ce ministre a obtenue pour une année. Le paquebot qui l'a amené d'Angleterre, n'a point essuyé le désagrément des précautions qui ont été récemment ordonnées, d'autant plus qu'on a été instruit que les patrons des paquebots ont reçu à Londres les défenses les plus sévères, relativement au commerce prohibé qui se faisoit par ces bâtimens.

Le vaisseau annuel de Rio-Janeiro, connu sous le nom de Nan-Dos-Quintos, est arrivé en cette rade; il apporte onze millions en or, quantité de diamans, & deux millions de piastras pour les Espagnols, qui seront en conséquence transportées en nature en Espagne.

## S U E D E.

STOCKHOLM (le 2 Novembre.) *La valeur relative du papier & du numéraire & le cours du change, objets qu'on peut compter au nombre des plus délicats d'une administration, & qui ont souvent occupé ici toute l'attention du gouvernement*

ment, viennent de se l'attirer encore. Depuis quelques jours la banque a jugé nécessaire de meure elle-même du papier en circulation & de vendre des lettres de change: l'on en a été alarmé, & l'on a craint des opérations plus dangereuses encore. Cependant celle-ci n'a été que la suite inévitable d'un moment d'activité trop grande peut-être, que la guerre entre les Puissances maritimes de l'Europe avoit causée dans le commerce de la Suede. En Dannemarck l'on a éprouvé la même succession d'une vigueur momentanée du commerce & de la disette du numéraire, avec tous les embarras qui en résultent. Pendant la guerre les frêts nombreux & les exportations considérables avoient ouvert pour la Suede des ressources abondantes & inattendues: les Finlandois sur-tout tirèrent pour de grosses sommes tant sur la France que sur l'Angleterre. La balance fut donc extrêmement en notre faveur; & par une suite naturelle le change baissa ici l'année dernière à un taux, qu'on l'a rarement vu: mais avec la guerre les frêts des bâtimens suédois ont cessé; & la navigation a presque repris son ancien cours: le papier tiré sur l'étranger a diminué à proportion; & avec sa diminution le cours du change a haussé. L'on s'attendoit néanmoins à le voir baisser ensuite, sur-tout parce qu'il faudroit payer les dernières cargaisons apportées de l'Inde & achetées par l'étranger pour la plus grande partie. mais l'on a été trompé dans cet espoir, après la nouvelle qu'on a reçue de la jaillie de la maison de Lindegreen à Londres, à la charge de laquelle deux de nos maisons de commerce avoient seules une dette de 120 mille rixdals; & l'on craignit, que cette banqueroute ne causât un contre-coup ailleurs. Comme les deux maisons, dont nous venons de parler, & qui sont ici des plus considérables, se sont trouvées par-là hors d'état de continuer à tirer, & que les lettres de change d'une troisième sont attendues de retour avec protêt, l'on n'avoit que trop lieu de prévoir, que le manque de papier sur l'étranger feroit monter encore davantage le cours du change, & qu'ainsi l'on courroit risque de voir envoier

les especes hors du royaume. Cette considération, très-vraie & très-réelle sans doute, a porté la banque à faire elle-même des billets tout-d'un-coup pour 150 mille rixdales. L'opération a d'abord eu de l'effet; & le cours du change a baissé, particulièrement sur la Hollande. Cependant, comme l'exportation du fer est beaucoup au dessous de l'attente, & qu'au contraire l'importation des grains est très forte, tant pour la consommation ordinaire que pour les brasseries d'eau-de-vie, l'on pense que la banque, malgré toute sa bonne volonté, ne sera pas à même de tenir le change aussi bas que le bien de l'Etat l'exigeroit.

### I T A L I E.

ROME (le 3 Novembre.) Nous recevons la relation suivante de Fermo, port de la Marche d'Ancône: Le messager de Naples a été assassiné dans la Pouille, par une troupe de brigands qui, après l'avoir massacré, se sont emparés de 25,000 ducats dont il étoit chargé pour le fisc. La cour envoya sur le champ à la poursuite des voleurs, & l'on apprit qu'ils s'étoient embarqués pour l'Etat pontifical; on mit en mer une barque avec 24 hommes déterminés des Miquelets. Les bandits avoient débarqué à Fermo, où les soldats napolitains arriverent aussi dans la nuit du 28 du mois dernier. Quoique ceux-ci trouvassent la plage gardée par des soldats qui avoient été postés pour garantir la côte des incursions des pirates, ils prirent terre & entrèrent dans une hôtellerie où sept des voleurs étoient à se divertir. Ils en arrêterent cinq, les deux autres ayant pris la fuite, & trouverent dans leurs bagages, la somme entière

tière de 25 mille ducats. Les Miquelets retournerent ensuite tranquillement à leur barque avec leur proie & firent voile sans opposition pour le royaume de Naples. Notre gouvernement a donné l'ordre de mettre en prison tous les soldats à qui la garde de cette côte avoit été confiée & ils seroient punis pour n'avoir point empêché cette violation de territoire.

S. E. le cardinal Zelada voulant immortaliser la mémoire de tous les bibliothécaires du St. Siege ses prédécesseurs, vient d'ordonner au sieur Louis Valadier d'en couler les bustes en métal pour être places au Vatican dans l'appartement de S. E.

Le Roi de Suede, en témoignage de son estime envers M<sup>r</sup>. François Piranesi son agent dans cette cour, lui envoya dernièrement une médaille d'or entourée de brillans avec une chaîne de même métal; décoré de cette marque de distinction, M<sup>r</sup>. Piranesi s'est rendu à l'audience du Saint Pere, qui l'a accueilli avec bonté.

NAPLES (le 1 Novembre.) La police des bâtimens vient de remédier à un abus déjà ancien, & qui pouvoit devenir dangereux; celui de repiquer & de reblanchir les maisons qui avoient besoin de réparations essentielles; la chute de quelques-unes qui a eu lieu dernièrement, a fixé son attention. Elle a fait examiner toutes celles qui menaçoient ruine, & ordonné de les abattre pour les rebâtir; on a fixé aux propriétaires, pour obéir à cet ordre, un terme, passé lequel leurs maisons

feront vendues , à la condition par les acquéreurs de les reconstruire ; le nombre de ces maisons qui sont en danger de s'écrouler , est de plus de 350. — Le cratere du Vésuve jette continuellement des flammes qui deviennent plus considérables de jour en jour. La fumée s'échappe en tourbillons d'une couleur très-obscur , ce qui fait craindre une forte éruption. — Le prince de Lichtenstein est ici depuis quelques jours.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 5 Novembre.*) Samedi 1<sup>r</sup> de ce mois , fête de tous les Saints , l'Empereur , accompagné des chevaliers de la Toison-d'or , se rendit à la paroisse de la cour , & y assista au Service divin , auquel Mgr. le nonce apostolique officia pontificalement. Le lendemain au soir , on célébra dans l'église du palais impérial les Vigiles des morts , & avant-hier se fit la solennité des obsèques , qui eut également lieu en présence de toute la cour. — Hier vers les 10 heures du matin , l'Empereur se rendit à Stammersdorff , & y prit le divertissement de la grande chasse , qui a lieu annuellement à l'occasion de la fête de St. Hubert , S. M. s'étoit fait accompagner de plusieurs seigneurs , qui eurent ensuite l'honneur de dîner avec elle. — L'Empereur a fait dans l'Ordre de St. Etienne une grande promotion , créé 7 grand-croix , & plusieurs commandeurs & chevaliers.

En conséquence des ordres de l'Empereur ,  
on

1. Décembre 1783. 533

on détruit les fortifications de Bregenz, & l'artillerie qui s'y trouvoit sera transportée ici, où l'on doit déposer aussi les armes tant anciennes que modernes, qui depuis longtems étoient conservées dans le château d'Ambras près de cette ville. Ce vieil édifice va changer de destination; on y établira une manufacture, & l'on commencera les réparations & les arrangemens convenables à cet objet, aussitôt qu'il aura été vuide.

La peine de mort d'abord supprimée, d'après les raisons illusoires du foible & inconséquent Beccaria, ensuite rétablie contre les brigands & les assassins par les lumières & l'expérience de notre auguste Monarque \*, vient d'être étendue, non sans quelque marque de compassion publique, aux déserteurs. Le code de loix militaires, publié depuis peu, porte que " les soldats atteints & convaincus ", d'avoir déserté leurs drapeaux, seront condamnés à être pendus. Ceux d'entr'eux qui seroient coupables de vols, d'assassinats & d'autres crimes de cette nature, seront livrés aux juges civils: afin que les sentences rendues contre les criminels soient exécutées à l'avenir dans tous les cas qui mériteront une exécution exemplaire, les propriétaires des régimens n'aurent plus le droit de faire grace de la vie à ceux que les loix auront condamnés à la perdre. "

On dit que les négociations pacifiques s'éloignent de leur terme, & les dispositions dont nous sommes témoins annoncent de nouveau une guerre inévitable. Nos troupes

I. Part.

M m

\* 15 Juill.  
p. 445. — 1  
Sept. p. 53.

ont commencé à se former en corps : on s'attend à apprendre d'un instant à l'autre que Belgrade est investi. Le général de Schrödter s'occupe sans relâche des arrangemens relatifs au voiturage militaire, & le comte d'Auesperg de ceux qui concernent les attelages (*Vorspan*) que l'Autriche est obligée de fournir. Nos liaisons avec la Russie sont, dit-on, entièrement raffermies.

On mande de Grätz que le 26 du mois dernier, le commandant de cette forteresse ayant reçu par une estafette l'avis que la peste s'étoit manifestée dans la Dalmatie & l'Etat de Venise, les régimens de Zetwitz & de Thurn avoient eu ordre d'aller incessamment former un cordon sur les frontieres : un autre courrier, envoyé de Trieste par le baron de Brigido, annonce que ce fléau s'est étendu jusqu'à Venise & que toute communication vient d'être rompue avec ses habitans; ce qui doit nous consoler en attendant, c'est que ni les feuilles publiques, ni les dernières lettres d'Italie ne font mention de cette nouvelle.

BERLIN (le 4 Novembre.) S. M. a nommé MM. J. B. de Roux & Pierre de Grodard, conseillers intimes des finances & régisseurs de l'administration générale de l'accise, & MM. Feylingen, Statmuller & Hervyn, ses consuls, le premier à Pisse hollandoise de Curaçao dans les Indes occidentales, le second à Lisbonne & dans tout le royaume de Portugal, le dernier à Dunkerque & dans toute la Flandre.

1. Décembre 1783. 535

Le marquis de Fontana, envoyé extraordinaire de la cour de Sardaigne près de S. M., est arrivé ici venant de Turin.

S. M. a rappelé M<sup>r</sup>. de Lindenowski, qui résidoit de sa part à Dantzic; ce qui semble indiquer qu'elle renonce à tout espoir de conciliation. En effet, dans la position où cette affaire est présentement, l'on n'entrevoit aucune issue pour l'accorder à l'amiable: & , quand même le magistrat y seroit disposé, les bourgeois en général ne veulent point permettre la moindre cession de leurs droits.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Novembre.) Hier les deux chambres du parlement britannique ont fait leur rentrée. Le prince de Galles, qui a pris séance pour la première fois dans la chambre des Pairs, s'y est rendu à deux heures après midi avec une suite de deux carrosses, & sous une escorte de grenadiers à cheval, accompagné des lords Lewisham & Southampton. Après avoir été introduit formellement & avoir prêté le serment d'usage, il a pris place à la droite du trône. Une demi-heure après, S. M. est venue elle-même avec les cérémonies d'usage; & elle a fait l'ouverture de la session par le discours suivant.

Mylords & Messieurs,

J'ai la satisfaction de vous informer, que les traités définitifs de paix ont été conclus avec les cours de France & d'Espagne, & avec

M m 2

les États-unis de l'Amérique. Des articles préliminaires avec les États-généraux des Provinces-unies ont aussi été ratifiés. J'ai donné ordre, que ces différens traités fussent remis devant vous; & je suis bien aise de pouvoir ajouter, que je n'ai aucun lieu de douter, que toutes ces Puissances ne s'accordent avec moi dans l'inclination de tenir les calamités de la guerre à une grande distance.

Les objets, qui doivent être soumis à votre délibération, expliqueront suffisamment les raisons, que j'ai eues de vous convoquer après un si court recès. Des enquêtes de la plus grande importance ont été suivies longtems & avec diligence, & il faudra en attendre le fruit. La situation de la compagnie des Indes-orientales exigera les plus grands efforts de votre sagesse pour maintenir & augmenter les précieux avantages, que nous retirons de nos possessions dans l'Inde, ainsi que pour avancer & pour assurer le bien-être des habitans naitifs de ces provinces.

Le tems de paix demandera votre attention pour toute chose, qui pourra servir à animer les forces de la nation, après une guerre aussi longue & aussi dispendieuse. La sûreté & l'augmentation du revenu, de la maniere la moins onéreuse pour mes sujets, sera au nombre de vos premiers objets: il a souffert en plusieurs parties essentielles: des fraudes dangereuses ont pris le dessus; & il a été commis des violences alarmantes. Il n'a pas manqué d'efforts pour réprimer cet esprit d'audace, ni de peines pour en rechercher les vraies causes. Dans tous les cas, où les pouvoirs du gouvernement pourroient ne pas éгалer toute l'étendue de ses soins & de sa vigilance, je ne doute point, que la sagesse de mon parlement n'applique tels remedes, qu'il pourroit juger manquer à l'effet de remplir les objets, auxquels la nation est si essentiellement intéressée.

Messieurs de la chambre des communes,  
*J'ai donné ordre de remettre devant vous les*

*estimations des dépenses pour l'année courante : elles vous feront voir la réduction, que j'ai faite dans tous les établissemens, qui me paroissent avoir été portés au bas, que la prudence peut le permettre : & vous partagerez avec moi la satisfaction, que je ressens de cet acheminement pour soulager mes sujets.*

*A la fin d'une guerre il faut inévitablement sentir une partie de son poids durant quelque tems. Je regrette le fardeau, que mon peuple doit porter : mais je me repose sur ce courage, qui a soutenu jusqu'ici cette nation au milieu d'un grand nombre de difficultés, qu'elle supportera encore celui, qu'exigeront les besoins pressens, & qui sont si nécessaires pour l'appui parfait du crédit national.*

Mylords & Messieurs,

A bien des égards notre situation est nouvelle : vos conseils régleront ce qu'exige cette situation ; & votre sagesse donnera la stabilité à tout ce qui a été trouvé avantageux par l'expérience des siècles. Dans vos délibérations vous conserverez ce calme & cette modération, que l'importance de leurs objets demande, & qu'elle produira, je n'en doute point : & je suis sûr, que vous êtes unanimes dans le desir de diriger toutes ces délibérations à l'honneur de ma couronne, à la sûreté de mes Etats, & à la prospérité de mon peuple.

Le parlement d'Irlande continue ses séances : on y entame beaucoup d'affaires ; & , selon la coutume de cette assemblée, après des débats ou plutôt des contestations très-vives, on finit sans rien décider. Le 31 Octobre mylord Mountmorres fit une motion pour tenir ce parlement tous les ans, ainsi que celui de la Grande-Bretagne ; mais il rencontra tant de résistance, qu'il la retira.

Le 8, au-delà de 40 maisons richement meu-

M m 3 blées

blées ont été la proie des flammes : on attribue ce malheur à l'avidité de quelques propriétaires qui, ayant assuré leurs maisons à une évaluation factice fort au dessus de la valeur réelle, dans un bureau connu ici sous le nom de *Police pour le feu*, ont jugé à propos de brûler leurs propriétés pour gagner au marché. Ces accidens ne sont pas rares; mais il y en a peu qui soient accompagnés de circonstances aussi terribles que celui qui eut lieu il y a quelque tems. Le Sr. Woodmason, papetier, étoit allé au spectacle avec son épouse, on vint leur annoncer tout-à-coup, que leur maison étoit en feu. Ils y avoient laissé 7 enfans & leurs domestiques; il est plus aisé de sentir que d'exprimer l'horreur dont ils furent saisis au récit de cette nouvelle; rendus dans leur quartier à la clarté des flammes qui en avoient déjà consumé une partie, le premier soin qui les occupe est le sort de leurs enfans. Hélas! ils n'étoient plus; leurs membres dispersés ne furent retirés que le lendemain de dessous les décombres, pour être déposés dans le même tombeau.

L'évêque de Londres se propose, dit-on, de présenter un bill contre le duel : selon ce bill, les duellistes, leurs seconds & tous ceux qui participent à ces sortes de combats, sont déclarés également coupables, & doivent être également punis. Ce prélat, ajoute-t-on, propose une peine capitale; & 100 liv. sterl. de récompense payée par la trésorerie, à ceux qui mettront en état de prévenir un duel ou de le punir quand il aura été commis. Peut-être

être au lieu de les punir de mort, suffiroit-il de casser dans la marine & dans l'armée, tout officier qui envoie ou qui accepte un cartel, celui qui le porte, & les seconds appelés pour être témoins d'un combat qu'ils n'ont point empêché.

## F R A N C E.

FONTAINEBLEAU (le 17 Novembre.) Les espérances si bien fondées sur la grosseur de la Reine, parvenue au terme de plus de trois mois, viennent d'être détruites. Le jour de la Toussaint, il survint tout-à-coup à S. M. quelques accidens, qui firent craindre une fausse-couche : les secours les mieux indiqués furent employés à tems, mais inutilement. Le lendemain au soir, la Reine accoucha sans effort & sans beaucoup de douleur. Il n'existe aucune suite fâcheuse.

Le 2 à 11 heures du matin M. le comte de Vergennes se rendit chez M<sup>r</sup>. d'Ormesson auquel il demanda de l'ordre du Roi, la démission de sa place, ce que celui-ci accorda sur le champ : le même jour à 11 heures du soir, on déclara que le Roi avoit nommé pour le remplacer M<sup>r</sup>. de Calonne, intendant de Flandres. M<sup>r</sup>. d'Ormesson n'avoit accepté la place de contrôleur-général qu'après les ordres réitérés du Roi & les instances de ses amis : il prévoit que sa jeunesse & son inexpérience le rendroient peu propre au maniement des finances, dans un moment où il falloit solder tous les comptes d'une guerre dispendieuse.

pendieuse. Cependant, soutenu & distingué par son maître, il crut qu'il resteroit inébranlable dans un poste aussi périlleux : il en étoit si persuadé que 8 jours avant d'en descendre, il s'étoit démis du département des impositions qu'on a donné au neveu de M<sup>r</sup>. de Vergennes; en sorte qu'il n'avoit conservé que l'administration de St. Cyr. C'étoit par une suite de la même erreur, ou si l'on veut de la même confiance, qu'il refusa de donner sa démission, lorsque M<sup>r</sup>. le garde des sceaux & après lui M<sup>r</sup>. le comte de Vergennes la lui demanderent : il ne voulut la remettre que sur un ordre exprès du Roi. En conséquence S. M. lui écrivit ces mots : *“ Les circonstances me forcent, Mr, de vous demander votre démission : je vous conserve mon estime. ”*

(Signé) Louis.

M<sup>r</sup>. Amelot vient aussi de se retirer; M<sup>r</sup>. de Bréteuil le remplace.

PARIS (le 18 Novembre.) Le public s'est beaucoup occupé des dispositions d'un arrêt du conseil-d'état du 24 Octobre portant conversion du bail des fermes-générales en une régie intéressée, à compter du 1 Janvier 1784. & qui en remet la direction aux fermiers-généraux : mais cet arrêt n'a subsisté que peu de jours; un nouvel arrêt du 9 de ce mois, au rapport de M<sup>r</sup>. de Calonne, rétablit les fermiers-généraux tels qu'ils étoient avant le 24 Octobre. Cependant S. M. se réserve, sur les offices & soumissions de Mrs. les fermiers-généraux, le droit de percevoir les

traites & de régler les mesures à prendre pour assurer la libre importation des tabacs en feuille, venant de l'étranger, & en faciliter la vente, par la préférence qu'ils doivent avoir sur ceux de moindre qualité.

En 1764 on avoit supprimé l'intendance de Bayonne, que l'on rétablit en ce moment; on donne pour généralité une partie de la Navarre, tout le pays de Labour & les dépendances de Dax, capitale des Landes bordelaises. M<sup>r</sup>. de Berthangle, maître des requêtes depuis 1770, va remplir ce département. M<sup>r</sup>. Gravier de Vergennes ayant quitté l'intendance d'Auch, doit résider à Paris, avec la qualité d'intendant-général des impositions.

Il n'y aura point de réjouissances publiques pour la paix; ce qui est bien modeste, si l'on considère les sommes énormes qu'on a dépensées pour se réjouir de la paix de 1763, qui n'étoit pourtant pas fort réjouissante. Le traité dont les conditions viennent d'être imprimées, étant conforme aux préliminaires (1 Mars 1783, p. 385) ce seroit faire une répétition que de le transférer ici.

L'avis de M<sup>r</sup>. le procureur-général est, qu'à l'avenir Mrs. les évêques résident dans leurs diocèses, à l'exemple des prélats espagnols, toujours résidenciers, qui malgré nos moqueries, édifient leurs diocésains, & font beaucoup de bien à leurs troupeaux, qu'ils défendent contre l'iniquité, & auxquels ils se rendent précieux par une bienfaisance vraiment apostolique. M<sup>r</sup>. Joly de Fleury se propose

pose d'insérer cette utile résolution dans la harangue, que ce magistrat doit prononcer à la rentrée du parlement.

Il défile au travers de Valenciennes & de Cambrai un grand nombre de chariots, chargés de canons, de boulets, de mortiers, de bombes, de poudres, de tentes, de fusils, & d'autres armes; les conjectures varient sur le but de ces envois & préparatifs inopinés.

Les ballons aërostatiques continuent d'agiter toutes les têtes; tandis que quelques personnes espèrent de les voir servir un jour dans des occasions importantes, d'autres ne pensent pas qu'on puisse jamais parvenir à les gouverner. Un Anglois (M<sup>r</sup>. Didier) qui se trouvoit à Versailles le jour de l'expérience que M<sup>r</sup>. de Montgolfier fit en présence du Roi, du Dauphin & de la famille royale, dit à quelqu'un qui lui demandoit son opinion sur cette découverte: *Je pense que c'est un beau cerf-volant & digne de l'attention d'un fils de Roi*, & il y ajouta ces paroles latines: *Ludus volatilis in oblectationem Delphini & hominum, utinam in usum!* L'auteur d'une *Lettre sur les globes aërostatiques* (a) embrasse la même opinion & la défend par de bonnes raisons. Quelques-uns prenant la chose d'une manière moins sérieuse, ne cherchent qu'à s'égaier sur cette bruyante découverte, & s'épuisent en plaisanteries. On voit circuler

---

(a) Mr. Joly de St. Valier. Nous parlerons de cette Lettre un des ordinaires suivans.

entr'autres une lettre adressée aux auteurs du journal de Paris, conçue en ces termes :

Permettez que je me serve de la voie de votre journal, pour demander à l'univers des nouvelles de mon pauvre oncle le physicien, que nous avons eu le malheur de perdre avant-hier sur les neuf heures du matin. Occupé, comme tous les gens de ce métier-là, de cette maudite invention de ballon aërostatique, dont Dieu veuille confondre les auteurs, si gouvernans & moi étions sans cesse à lui dire : « A quoi cela sert-il ? Laissez-là toutes ces inventions nouvelles, il y a longtems que tout est dit... » Les novateurs & les nouveautés sont toujours dangereuses... Tous ces gens qui vont fouler où ils n'ont que faire, font toujours une mauvaise fin ». Enfin tout ce que les personnes sensées disent comme nous, tout ça n'a servi de rien ; après nous avoir répété cent fois « que nous ne voyons pas plus loin que le bout de notre nez, que tout ce que nous admirions avoit eu un commencement, que les portraits à la Silhouette avoient mené aux tableaux de Raphaël, les pierres d'aimant en Amérique, un arbre creusé à un vaisseau de 110 canons ». Il finissoit toujours par nous fermer la bouche à Jeanneton & à moi ; car dans le fond mon oncle avoit des travers, mais n'étoit pas tout-à-fait un sot. Enfin ce que nous lui avons prédit est arrivé à l'heure que nous y pensions le moins. Vendredi matin, jour que j'ai toujours remarqué de pere en fils, être malheureux, mon oncle se leva plutôt que de coutume, afin, disoit-il, de faire du gaz pour un ballon de sa composition ; nous avons conjecturé ensuite que pour l'emplir avec plus d'assurance, il avoit imaginé d'injecter son gaz avec les deux seringues que nous avons toujours eues à la maison ; malheureusement après les avoir remplies, un de ses amis, physicien comme lui, arrive pour déjeuner. Ils prirent ensemble du café au lait, parce que mon oncle l'aimoit beaucoup ; voilà t'il pas que ce pauvre homme se prend tout-d'un-coup de querelle avec mon oncle ;

de ; les gros mots vont leur train , si bien que si nous ne l'eussions mis à la porte , Jeanneton & moi , je ne sais ce qui seroit arrivé ; mais le mal étoit fait , la colere avoit fait fermenter le cassé dans l'estomac de mon pauvre oncle ; le lait s'aigrit & se tourna ; mon oncle se plaint du ventre , & éprouve une colique violente , suivie d'une syncope qui le fait tomber sans connoissance. Jeanneton & moi , tout hors de nous-mêmes , le portons sur son lit , lui chassons des serviettes , lui frottons les tempes d'eau de Cologne , & trouvant sous notre main les deux malheureuses seringues remplies , nous les hâtons de le mettre en posture de recevoir les remèdes usités pour les coliques , & lui administrons les deux seringues l'une après l'autre. Déjà la première avoit assez bien réussi ; & nous espérons un plein succès de la seconde , lorsqu'à notre épouvantable surprise , à peine étoit-elle à moitié vuide , que mon oncle , dont le ventre enflloit à vue d'œil , nous échappe tout-à-coup des mains , s'éleve au plancher , fait deux ou trois tours en l'air , & enfilant la fenêtre que nous avions imprudemment laissé ouverte , s'envole comme un oiseau , jusqu'à ce que nous le perdîmes de vue , & laisse Jeanneton évanouie & moi tombé à la renverse , un de ses souliers à la main qui m'étoit resté en voulant le rattrapper par le pied ; je fis sur le champ revenir Jeanneton , & de concert nous courûmes à toutes jambes sur le chemin qu'il avoit pris : hélas ! après avoir galoppé toute la journée , nous avons eu la douleur de ne rapporter que son bonnet de nuit que nous ramassâmes sur la route de Normandie. Un chassemarée de notre connoissance , dit qu'on a trouvé sa perruque à Rouen. Jugez , Messieurs , de l'inquiétude & de la situation d'un neveu qui a des entrailles , dont l'oncle est peut-être occupé actuellement à caracoller dans le firmament la culotte sur les talons. Daignez entrer dans mes peines & rendre m<sup>r</sup> lettre publique , pour que , si mon oncle tomboit sous la main de quelqu'un , on voulût bien nous le renvoyer tel qu'il sera par la première occasion. Voici son signalement :

1. Décembre 1783. 545

*il est petit, le corps maigre, la tête grosse, le front large, la bouche grande, le nez épaté, les épaules rondes & les emboiures fortes. Il avoit, le jour de son malheureux accident, une robe de chambre d'ancien damas couleur de rose sèche, une culotte de velours canelle & des-bas gris; il n'a qu'un soulier, attaché d'une petite boucle de jarretières d'argent, l'autre m'étant resté dans la main, comme je vous l'ai dit. Mon adresse est à Mr. Borné, rue neuve St. Marceau.*

*J'ai l'honneur d'être, &c.*

*Ce Dimanche 28 Septembre.*

## P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 10 Novembre.) Les Hollandois aiant enlevé par voie de fait les filets de trois habitans du village de Westcappelle, qui pêchoient dans le canal de St. Paul, en les menaçant de les conduire en prison à l'Écluse, territoire hollandois, ce qu'ils n'ont évité qu'en payant une amende arbitraire, & ce fait étant une violation manifeste du territoire de l'Empereur, attendu que le canal de St. Paul est situé en dedans des limites de l'an 1664, qui sont les seules & vraies limites qui existent entre le territoire de Sa Majesté & celui des Etats-généraux dans la Flandre; la convention de la Haye de l'an 1718, par laquelle il avoit été stipulé quelque changement de ces limites, étant notoirement demeurée sans exécution de part & d'autre, & aiant dès-lors été constamment tenue comme nulle & non-avenue, les officiers civils du franc de Bruges chargés par état de faire rigoureusement exécuter les édits de Sa Majesté sur cette frontière, aiant trouvé

quelques soldats & bas-officiers hollandois qui fejournoient en contravention aux édits du 11 Mai 1751, & du 12 Mai de la présente année, dans les petits forts de St. Paul, de St. Donat & de St. Job, situés en deça de la ligne desdites limites de 1664, & conséquemment sur le territoire de Sa Majesté, ils ont infinué à ces soldats que, quoiqu'ils fussent dans le cas d'être arrêtés en exécution de ces édits, ils pouvoient néanmoins retourner à leur régiment de garnison à l'Ecluse; ce qu'ils ont fait sans difficulté.

S. M. l'Empereur aiant daigné nommer M<sup>r</sup>. de Crumpipen, son conseiller d'état, secretaire d'état & de guerre aux Pais-bas; à la dignité de commandeur de l'Ordre royal de St. Etienne & accorder la croix de chevalier du même Ordre à M<sup>r</sup>. de Müllendorff, conseiller d'état & président de la chambre des comptes, Monseigneur le Gouverneur-général; placé sous le dais, a fait la cérémonie de les revêtir des marques de l'Ordre dans les grands appartemens du palais, d'où, après les formalités prescrites par les statuts de l'Ordre, S. A. R. se rendit à la chapelle royale, précédée de toute la cour & des commandeurs & chevaliers de l'Ordre, pour y assister à la Grand'-Messe, à laquelle officia l'abbé de Caudenberg, premier chapelain & curé de la cour; la Messe finie, S. A. R. fut reconduite à ses appartemens dans le même ordre qu'elle s'étoit rendue à la chapelle.

LA HAYE (le 17 Novembre.) M<sup>r</sup>. de Brenger, chargé des affaires de S. M. Très-Christienne,

1. Décembre 1783.

547

Chrétienne, a présenté le mémoire suivant aux États-généraux.

Hauts & Puiffans Seigneurs: Quoique le Roi ne doute pas, que V. H. P. n'aient été informés, par MM. de Berkenroode & de Brantfen, de la résolution où il a toujours été & où il est encore de restituer à la république gratuitement & sans aucune compensation, tous les établissemens hollandois que ses armes ont reconquis sur la Grande-Bretagne, cependant S. M. croit devoir en renouveler l'assurance directement à V. H. P; & elle se flatte que ce procédé leur servira à apprécier ses sentimens magnanimes pour la république; sentimens que S. M. n'a jamais démentis, quoique des circonstances qu'il seroit inutile de rappeler, eussent dû lui inspirer quelque défiance par rapport à l'énergie & même aux dispositions des Provinces-unies.

Le soussigné chargé des affaires du Roi a l'ordre exprès d'assurer V. H. P, que la bienveillance & l'amitié que S. M. leur porte, est inaltérable, & qu'elle saisira toujours avec autant de plaisir que d'empressement les occasions de leur prouver la sincérité de l'intérêt qu'elle prend à la gloire comme à la prospérité de leur patrie. Fait à la Haye le 22 Octobre 1783.

Leurs Nobles & Grandes-Puiffances les Seigneurs Etats de Hollande & West-Frise, qui ont été assemblés vendredi dernier, continueront mardi le cours de leurs délibérations. Copie du mémoire remis par le gouvernement-général des Pais-bas, à Mr. le baron de Hoop, ministre-plénipotentiaire de LL. HH. PP. à la cour de Bruxelles, en date du 4 Novembre 1783.

Le gouvernement-général des Pais-bas a toujours été soigneux, conformément aux intentions de l'Empereur, d'observer à l'égard des Etats voisins sans distinction, les règles

de l'amitié & du bon voisinage, & à éviter & prévenir tout ce qui pouvoit troubler la tranquillité & la bonne intelligence.

Mais la réciprocité des bons procédés du côté de la république paroît encore à desirer: du moins il s'accumule de toutes parts des circonstances & des faits qui, si on ne connoissoit pas la sagesse des Seigneurs Etats-généraux, ou si l'on ne croïoit pas pouvoir se reposer sur leur intention, seroient de nature à faire envisager les entreprîses & les excès de leurs officiers ou de leurs employés, comme la suite & les effets d'un parti pris de s'attacher particulièrement aux droits & à la souveraineté de Sa Majesté, pour les blesser & les envahir d'une manière publique & insultante qui viole à la fois toutes les règles de la justice, comme tous les principes d'égards & de ménagement auxquels Sa Majesté devoit s'attendre en échange de sa modération.

Un fait récent & éclatant met le comble à ce qu'on vient de dire sur la conduite des officiers & employés de la république. Un soldat de la garnison du fort de Liefkenshoek, dont elle est en possession, vient de mourir; on prend la résolution de l'enterrer dans le cimetière de Doel, territoire de Sa Majesté. Un détachement de troupes hollandoises, tous armés, aiant à leur tête le capitaine Manteufel & le lieutenant Hocher, commandé par le major du régiment de Pabst-Baas, se présente le 17 Octobre avec le convoi sur le territoire du Doel; le lieutenant-  
bailli

bailli de cet endroit s'en approche, & demande si ces Messieurs ne connoissent pas l'édit de Sa Majesté du 12 Mai dernier, & si en conséquence le détachement étoit muni d'une permission particulière que l'édit exige pour se trouver sur le territoire de Sa Majesté ?

Le major commandant répond qu'il connoit l'édit, mais qu'il n'est pas pourvu de permission, & que même il n'en a pas besoin, réclamant à cet effet un prétendu usage, & ajoutant qu'il soutenoit au surplus que le Doel appartenoit, & étoit resté en pleine souveraineté aux Etats-généraux des Provinces-unies. Le lieutenant-bailli déclare alors au nom de S. M., qu'en vertu des édits, il arrête tous les bas-officiers & soldats : mais le major, en témoignant qu'il regarde l'arrêt pour bon, déclare qu'il ne laissera pas ses soldats & bas-officiers à Doel, & qu'il les ramenera avec lui au fort, après que le cadavre aura été enterré. Enterrement auquel il a fait en effet procéder ensuite, en faisant rendre les honneurs militaires au défunt & après lequel il s'en est retourné au fort. En un mot le commandant & le détachement en ont agi comme s'ils dispoient du territoire de la république même.

On ne peut concevoir la source & le motif d'une conduite aussi offensante dans tous les sens. La réclamation de la souveraineté de l'Empereur n'opere rien sur l'esprit du commandant. Il se permet même de soutenir le contraire, ce qui ne laisse aucun voile sur

L'intention de sa démarche : il ose parler d'un usage antérieur qui, même s'il existoit, ne présenteroit qu'une suite de violations caractérisées de territoire de S. M. I. Il est également insensible à la réclamation des édits de l'Empereur : il y ajoute l'audace d'avouer qu'il les connoit ; & malgré cela, malgré ces circonstances, il consume le délit & l'insulte entamée avec éclat & avec des formes & des démonstrations dont on n'a d'idée nulle part, pour l'enterrement d'un soldat ; comme s'il avoit eu dessein de chercher dans les formes d'accompagnement tout ce qui pouvoit concourir à caractériser davantage le fonds de l'outrage & à le rendre plus public & plus sensible.

Le Gouvernement affecté autant que surpris d'une conduite si étrange, & également contraire au système plein d'égards qu'il suit dans toutes les occasions vis-à-vis de la république nommément, a dû aux droits incontestables de l'Empereur & à sa dignité blessée d'une manière si décidée & si choquante ; la démarche de faire passer sur une partie du territoire de la république, un détachement destiné à protéger l'exhumation du soldat enterré, & la restitution à faire du cadavre à la garnison du fort dans le fossé duquel le cadavre a été jetté, en présence & sous la direction de l'officier de justice du lieu où la souveraineté de S. M. a été attaquée ; mais tandis que le Gouvernement a été provoqué & forcé à cette démarche par un fait prémédité, faillant, & atroce, qui, vu

son caractère & ses circonstances, demandoit une représaille égale faite sur le champ: il connoit trop les sentimens de LL. HH. PP. pour ne pas en attendre, que, partant du principe de l'aggression dirigée contre le Souverain des Pays-bas, elles effaceroient par une satisfaction prompte & satisfaisante, que M<sup>r</sup>. le baron de Reischach a déjà demandée à la Haye, & dont le ministre-plénipotentiaire de S. M. aux Pays-bas a également parlé à M<sup>r</sup>. le baron de Hop, ce que S. M. seroit naturellement dans le cas de présumer, ou ce qu'elle seroit dans le cas d'attacher à l'esprit & aux vues ou aux principes d'une agression véritablement hostile.

Le Gouvernement a d'autant plus matière à désirer que LL. HH. PP. donnent cet appaisement sur l'intention qu'il ne faudroit dissimuler; qu'il semble qu'on annonce de toutes parts non-seulement peu d'égards & peu de soin à ménager la souveraineté de l'Empereur, & à cultiver la bienveillance que S. M. a toujours marquée à la république, mais même du mépris pour les droits incontestables de l'Empereur.

En effet les officiers hollandois ont continué à commettre des exploits de justice sur le territoire de S. M. On y a arrêté ou menacé d'y arrêter ses sujets; les soldats & bas-officiers hollandois y ont passé, repassé, & s'y sont maintenus, même sans aucun égard aux édits tant de fois publiés, & dont il a été parlé à M<sup>r</sup>. le baron de Hop, dans les cas qui ont été très-fréquens, où des soldats &

bas-officiers hollandois ont été arrêtés à défaut de permission : cas toujours accompagnés de marques de complaisance de la part du Gouvernement, & même de réquisition de faire avertir de la disposition des édits les commandans des corps ou régimens hollandois. Les droits de S. M., ceux qui du tems de son Auguste Mere, & dans tous les tems, ont été déclarés être les siens, avec intention & résolution manifestée de les maintenir, n'ont été ni respectés, ni considérés, & l'usurpation a prévalu. On a commis & l'on commet des actions en partie nouvelles; on ne parvient pas à applanir tant de difficultés sur l'objet desquelles le bon droit appartient à S. M.; les plaintes demeurent quelquefois sans réponse; les réponses sont lentes, déclinatoires, & en laissant souvent les plaintes sans redressement, elles laissent d'ailleurs aussi souvent à désirer.

Le Gouvernement chargé de faire observer avec rigueur les édits mentionnés ci-dessus, & obligé de faire respecter par-tout les droits de S. M., & de les faire valoir, comme il appartient à sa dignité, croit devoir à ses principes comme aux sentimens de LL. HH. PP, le parti qu'il prend de saisir l'occasion de l'atrocité que s'est permise la garnison de Liefkenshoek, pour s'expliquer avec la franchise & la cordialité, dont le présent mémoire renferme la preuve la plus certaine, & faire observer que, tandis que du côté de S. M. on ne sauroit se relâcher des droits incontestables qu'elle a à répéter par-tout & à

tant de titres, le Gouvernement ne peut d'un autre côté arrêter les ordres que ses officiers ont depuis longtems d'agir en conformité de ce que demande le maintien des droits de Sa Majesté.

On ajoutera que même les règles des bons procédés se perdent, ou s'oublent du côté des employés de la république. En effet il ne sauroit entrer dans les bons procédés d'astreindre, comme on fait, les bieres & les denrées, qu'on transporte d'Anvers & des environs par l'Escaut aux habitans des Polders du Brabant domination de l'Empereur, & par conséquent de nous à nous, à des droits, par la seule raison que ces denrées doivent passer par le quai de Lillo. Mais il est également inconcevable & insultant qu'on exige des droits pour le simple passage par l'Escaut de nous à nous, des denrées qui ne se déchargent, ni ne s'arrêtent pas même audit quai.

Ce n'est encore pas à cela que se bornent les exactions, soit du commandant du fort, ou celui de l'espece de navire hollandois qui se trouve sur l'Escaut, presque vis-à-vis du fort: on y extorque un nouveau droit depuis quelques mois seulement, à la charge des sujets de S. M. en les assujettissant à payer une rétribution pour chaque bateau pêcheur, chaque fois qu'il passe ou repasse l'Escaut, avec menace, à défaut d'acquitter cet impôt de nouvelle création, d'arrêter les bateaux & leurs conducteurs, & de les faire mener en Zélande.

Le Gouvernement ne sauroit dissimuler que

tant d'exactions & empiétemens ne peuvent être que la suite de la confiance avec laquelle la république s'en rapporte au récit de ses officiers ou employés, ou du courage qu'ils trouvent peut être dans la contenance qu'elle tient sur les plaintes du Gouvernement-général; & il est d'autant plus dans le cas d'appliquer cette réflexion aux événemens arrivés dont on vient de parler, que lorsque le Gouvernement s'est plaint, comme d'une violation du territoire, de la démarche à laquelle s'est porté le commandant de Lillo, d'avoir fait exercer sa garnison sur un terrain qui sortoit des limites des fortifications, & qui étoit certainement de la domination de S. M. il n'en est résulté de la part de la république qu'une réponse remise, par M<sup>r</sup>. le baron Hop le 20 Juin 1782, laquelle sembloit embrasser la justification du commandant, sur des motifs inamissibles à tous égards, & de plus intervertir la plainte en mettant le sujet en mains de la république, & en annonçant la prétention que la possession de la république dans cette partie ne se réduisoit pas aux seuls ouvrages de fortification, & en demandant même que le Gouvernement retirât les ordres qu'il avoit donnés pour faire interdire l'exercice de la garnison de Lillo dans la prairie dont étoit question.

Le Gouvernement n'avoit pas lieu de s'attendre à une telle conclusion, & ne pouvant pas admettre une possession qui excéderoit les ouvrages de fortification, ni pour ce fort, ni pour les autres forts voisins, il ne peut se dispenser

penfer de déclarer qu'il a été obligé de confirmer l'interdiction précédente , avec l'ordre d'arrêter également les bas-officiers & soldats hollandois qui fe trouveroient au-delà des ouvrages des fortifications de ces forts ; le Gouvernement ne pouvant , ni dans cette partie , ni dans aucune autre , reconnoître aucun droit ou titre que les droits incontestables de S. M. , qui ne font & n'ont pu être altérés en rien , ni par de prétendus ufages , ni par des tentatives de poffeffion que l'on ne peut regarder du côté de S. M. que comme des ufurpations & des violations caractérisées de fon territoire.

LL. HH. PP. reconnoîtront par ces détails , que ce n'est pas fans raifon que l'on auroit cru trouver dans l'ensemble des procédés , dont il est parlé dans le présent mémoire , l'indication d'un fyftème de manquer à S. M. ou d'attaquer par-tout fes droits.

Il fuffit au Gouvernement d'avoir , par ces ouvertures amicales , pleines de franchise & de confiance , développé l'état des chofes , & on peut même dire le caractère d'attaque qui fe trouve dans les procédés dont le Gouvernement demande le redreffement & la fatisfaction.

La justice de LL. HH. PP. rendra fans doute les fatisfactions également promptes & complètes ; & la fageffe qui préside à leurs délibérations les dirigera également fur les moyens & les voies de répondre à la fois à l'intention mutuelle de rétablir & de consolider la bonne intelligence & le bon voisinage , & à ce qui est dû aux droits de S. M. l'Empereur ;

seur, qui conservant toujours son amitié & les mêmes sentimens pour la république, sera toujours naturellement porté à lui donner des preuves ultérieures de son estime & de sa bienveillance.

Fait à Bruxelles, le 4 Novembre 1783.

#### M O R T S.

Le Prince Alexandre Gallitzin, feld-maréchal des armées de l'Impératrice, son aide-de-camp-général, sénateur, chambellan actuel, directeur du college de révision, chevalier des Ordres de St. André & de St. Alexandre Newski, grand-croix de celui de St. Wolo.dimir, est mort à Pétersbourg à l'âge d'environ 65 ans, étant né le 28 Novembre 1718.

La princesse Madeleine-Benoîte d'Anhalt-Öben, chanoinesse de Gandersheim, est morte le 7 Novembre à Massenheim.

D. Joseph Fernandez de Miranda Ponceuc de Lofada, grand-d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison-d'or & grand-croix de l'Ordre de Charles III, mourut le 20 Octobre à l'Escorial à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Le lord comte de Spencer est mort à Bath, le 31 Octobre, dans la 49<sup>e</sup>. année de son âge. Son titre & sa fortune passent au vicomte d'Altorphe son fils.

Louis-Elisabeth de Lavergne, comte de Treslan, lieutenant-général des armées de France, de l'académie françoise, de celle des sciences de Paris & de Londres &c, né dans

1. Décembre 1783. 557

le diocèse de Montpellier en 1706, est mort à Paris le 1 Novembre. Ses *œuvres diverses* imprimées à Paris en 1776, 1 vol. in-8°. contiennent plusieurs morceaux d'une imagination brillante, & d'une finesse de goût qui devient tous les jours plus rare. On y voit avec plaisir que malgré ses liaisons avec des écrivains irréguliers & l'enthousiasme presque plaisant qui le transporte pour Voltaire \*, le comte de Tressan est non-seulement resté fidèle aux vrais principes, mais qu'il les a défendus avec zèle. " Lorsque l'*Homme ma-*  
„ *chine* de la Métrie parut (dit-il dans l'aver-  
„ tissement qui est à la tête des vers qui  
„ combattent cette monstruosité) un de mes  
„ parens m'écrivit une lettre en vers dans  
„ laquelle il faisoit l'apologie de cet ouvrage,  
„ je me crus obligé de la réfuter, & de  
„ professer publiquement les principes dont  
„ je ne me suis jamais écarté, & auxquels  
„ la vraie philosophie ramenera toujours „.  
Il est vrai que le discours qu'il prononça à l'académie françoise le jour de sa réception, le 25 Janvier 1781, n'a pas paru tout à fait conforme à cette déclaration; mais dans un tems & des circonstances où l'esprit louangeur offusque quelques fois le jugement & affoiblit la sincérité, il ne faut pas prendre les expressions à la lettre; & l'on peut regarder son discours prononcé en 1761 à l'académie de Nancy \*, comme une protestation anticipée de ce qu'il lui arriveroit de dire à l'académie françoise. On a encore de lui un Extrait de l'*Amadis des Gaules*, qui réduit les 21 ou

\* Voyez  
le journal  
du 1 Mars  
1777 p. 531.

\* Voyez  
le journal  
du 1 Mars  
1781 p. 338.

22 volumes de ce roman à deux in-12. Il a donné aussi des *Extraits des Romans de chevalerie*, 4 vol. in-12. Sa *Traduction de l'Arrioste* est plutôt une imitation où l'on ne retrouve ni le feu, ni la vivacité, ni la gaieté folle de l'original. Trois semaines avant sa mort, il avoit publié un *Eloge de Fontenelle*, pour remplir les vues de l'académie qui avoit proposé ce sujet pour prix, plutôt que par admiration pour ce philosophe, qu'un critique aussi sage qu'ingénieux vient d'appeller "une petite coquette, moitié philosophe, „ moitié bel-esprit, grimacier dont tous les „ ouvrages sont défigurés par une continuelle „ afféterie d'expressions & d'idées, par des „ tons précieux & maniérés; qui dans les „ sciences n'a rien inventé, & n'avoit que le „ talent d'exposer avec méthode & clarté les „ inventions d'autrui. „

Charles-François Houbigant, prêtre de l'Oratoire, pensionnaire du clergé de France, connu par ses longs travaux sur l'*Ecriture sainte*, est mort dans la maison de Paris le 31 du mois d'Octobre. Il commençoit sa 80e. année de congrégation, & finissoit la 98e. de sa vie (a). On a de lui I. une bonne édi-

---

(a) On sera surpris de trouver le nom de cet auteur dans le *Dictionnaire historique*, où il ne devoit se trouver qu'après sa mort. L'époque de sa naissance & de ses premiers ouvrages m'a fait croire, ainsi qu'à d'autres nérologistes, qu'il étoit déjà dans cette vaste & absorbante région où il ne fait que d'entrer.

tion de la *Bible hébraïque*, avec des notes & une version latine, Paris 1753, 4 vol. in-fol. Cette version est faite sur le texte original, & quant aux livres qui ne sont point dans le canon des hébreux, il les a traduits d'après le grec. On en admire avec raison le style qui est élégant, énergique & d'une grande clarté; les notes sont concises & judicieuses. Mais on reproche à ce savant de s'être quelquefois arrogé le droit de corriger le texte hébreu. Une pareille liberté ne doit être exercée que dans des notes relatives aux endroits où les corrections paroissent nécessaires. Son ouvrage seroit plus estimé, si la critique eut été plus modérée, & s'il avoit montré plus de respect pour les anciennes versions authentiques. II. Une *Traduction* latine du *Psauteur* faite sur l'hébreu, 1746 in-12. Ouvrage auquel on ne peut reprocher qu'un trop grand nombre de corrections de la Vulgate; plusieurs de ces corrections sont hasardées & l'auteur n'eut dû s'en permettre que dans les endroits qui sont certainement mal traduits. C'est un défaut assez commun des Hellenistes & Hébraïsans de raisonner sur les Livres saints d'une manière trop grammaticale, de combattre les interprétations reçues par des subtilités alphabétiques, étymologiques &c, qui dérogent autant à la dignité du sens qu'aux autorités les plus respectables. III. Un *Dictionnaire* hébreu-françois suivant l'ordre des racines hébraïques, 1732 in-8°. IV. *Examen du Psauteur des Capucins* in-12. V. *Prolegomena in Scripturam sacram*, 1747 in-4°. &c.

Charles Collé, lecteur du duc d'Orléans, & l'un de ses secrétaires ordinaires, né à Paris en 1709, est mort dans la même ville le 2 Novembre. On a de lui un grand nombre de pièces dramatiques, entre lesquelles on distingue *la Partie de chasse de Henri IV*. Son talent pour les chansons l'a fait nommer l'*Anacréon* de ce siècle : il avoit tout ce qu'il falloit pour réussir dans ce genre ; beaucoup d'esprit naturel, une tournure facile dans les vers, & une chute heureuse dans les couplets. On fait qu'il est l'auteur de la chanson sur Port-Mahon, qui eut tant de vogue dans le temps, & qui lui valut une pension de 600 livres de la cour. Il étoit un des derniers survivans de ces beaux esprits, qui se réunissoient chez Landel, traicteur, rue de Buffry, & qui avoient donné le nom de *Caveau* au lieu de leur assemblée. On peut s'en former une idée par la description qu'on lit dans l'Épître de M<sup>r</sup>. Saurain à M<sup>r</sup>. Collé, & par celle qu'en a faite M<sup>r</sup>. Rigoley de Juvigny, dans la vie de Piron. Les ouvrages de cet écrivain sont réunis en trois volumes in-12, sous le titre de *Théâtre de société* ; il s'y trouve bien des choses qu'une sagesse auctere en eut retranchées.

Le chanoine & professeur Neller, dont j'ai annoncé la mort dans le dernier journal (p. 482), s'est particulièrement distingué par des dissertations sur les monnoies, dont quatre viennent de m'être envoyées par un de ses amis. La première *De Solido ficto* 1759 ; la seconde *De Solido speciei argenteo apud Treviros* 1759 ; la troisième *De Moneta rotari* 1760 ; la quatrième *De Grosso Turonensi & Trevirensi*

1760. Parmi ses divers écrits théologiques & canoniques on distingue son traité *De Residentiis canonicorum*. Une érudition variée, une critique lumineuse font le caractère de ces ouvrages. On trouve néanmoins dans l'*Index* de Rome 25 Mai 1767, une these, où avec plusieurs assertions relatives à la jurisprudence, il y a *Apologia historico-canonica pro sanctæ Provinciæ Romanæ, Johannem XII Papam ut apostatam anno 963 reprobante, & coram Othone M. Imperatore Henrico I Trevirensi, aliisque Germaniæ, & Italiæ archiepiscopis & episcopis Leonem VIII canonicè eligente.*

Dans le dernier journal, p. 422. l. 5. *le fontaine*, lisez *la fontaine*. — P. 433. l. 2. *déails*, lisez *détails*. — P. 447. l. 5. *raffermiés*, lisez *raffermis*. — P. 479. l. 29. *révéer*, lisez *révérer*. — P. 481. l. 12. *fiis*, lisez *neveu*. — P. 485. l. 24. *inscription*, lisez *épitaphe*.

#### Avis de l'imprimeur.

Plusieurs journaux de l'ordinaire dernier ne sont presque pas lisibles, un grand nombre de pages étant parfaitement doubles : les souscripteurs qui en ont de cette nature, peuvent les renvoyer, on leur en donnera d'autres ; mais ceux qui s'imaginent que le journal est diminué & qu'ils n'ont pas reçu le même nombre de feuilles, se trompent ; c'est au nouveau papier qu'il faut attribuer cette illusion. Et ce papier, ce n'est point par aucune vue économique qu'on l'a substitué à l'ancien, pour cet ordinaire seulement ; mais parce que celui-ci manquoit absolument, les ouvriers employés à la papeterie ayant été malades durant presque tout le cours de l'été, de manière qu'on a dû se contenter de celui qu'on a trouvé dans un magasin étranger. Si les souscripteurs ne peuvent réunir ce numero avec les autres dans un format ( ce qui dépend de l'étendue des marges que l'on aura conservée dans les volumes précédens ) on s'offre à le leur reproduire sous la forme ordinaire.

## T A B L E.

TURQUIE.	( Constantinople.	517
AFRIQUE.	{ Tunis.	519
	{ Tanger.	520
RUSSIE.	( Pétersbourg.	520
POLOGNE.	( Varsovie.	524
ESPAGNE.	( Madrid.	526
PORTUGAL.	( Lisbonne.	527
SUEDE.	( Stockholm.	528
ITALIE.	{ Rome.	530
	{ Naples.	531
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	532
	{ Berlin.	534
ANGLETERRE.	( Londres.	535
FRANCE.	{ Fontainebleau.	539
	{ Paris.	540
PAYS-BAS.	{ Bruxelles.	545
	{ La Haye.	546
	Morts.	556